



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





62 72.63.5

Harvard College Library



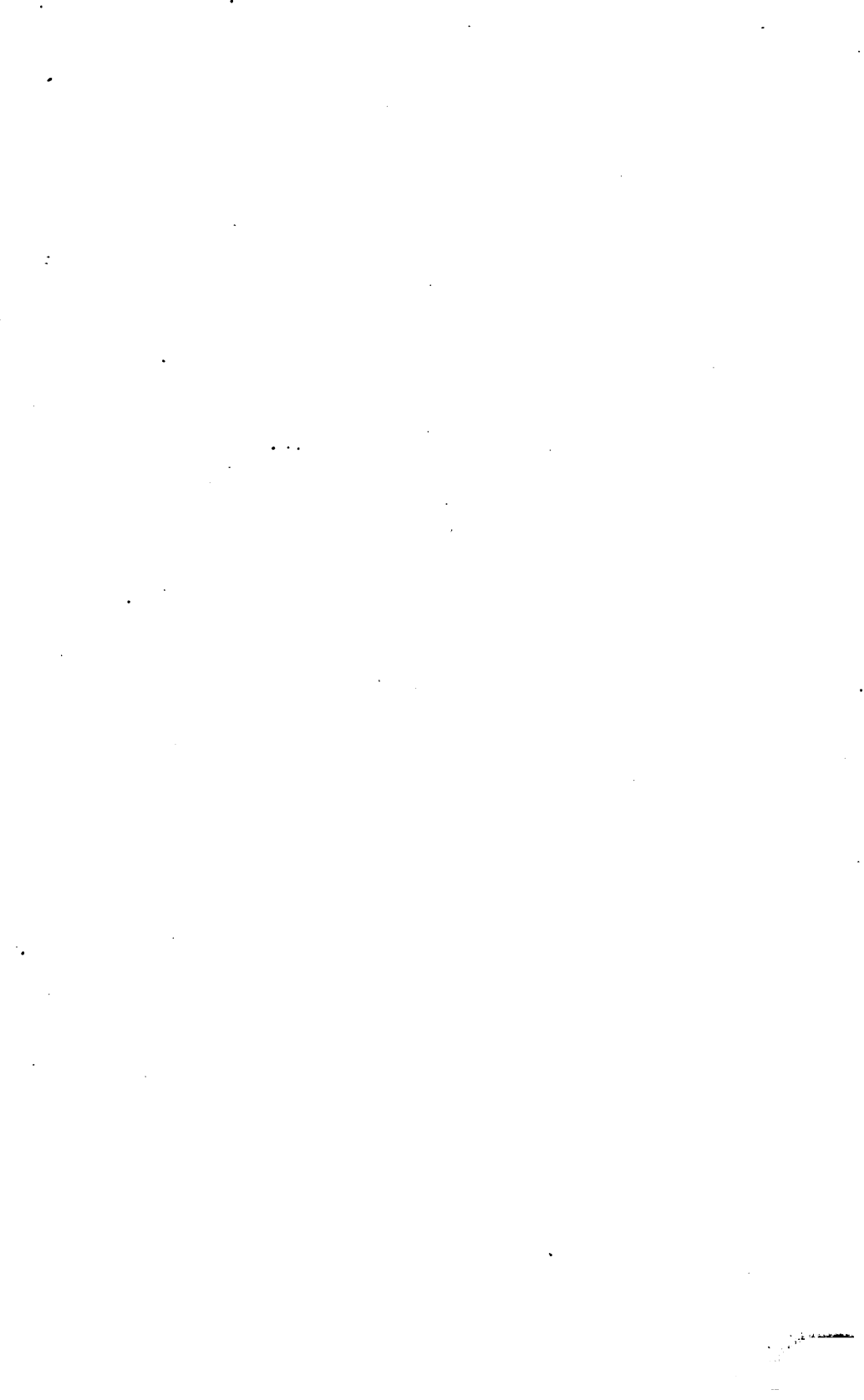
FROM THE BEQUEST OF

FRANCIS B. HAYES

Class of 1839

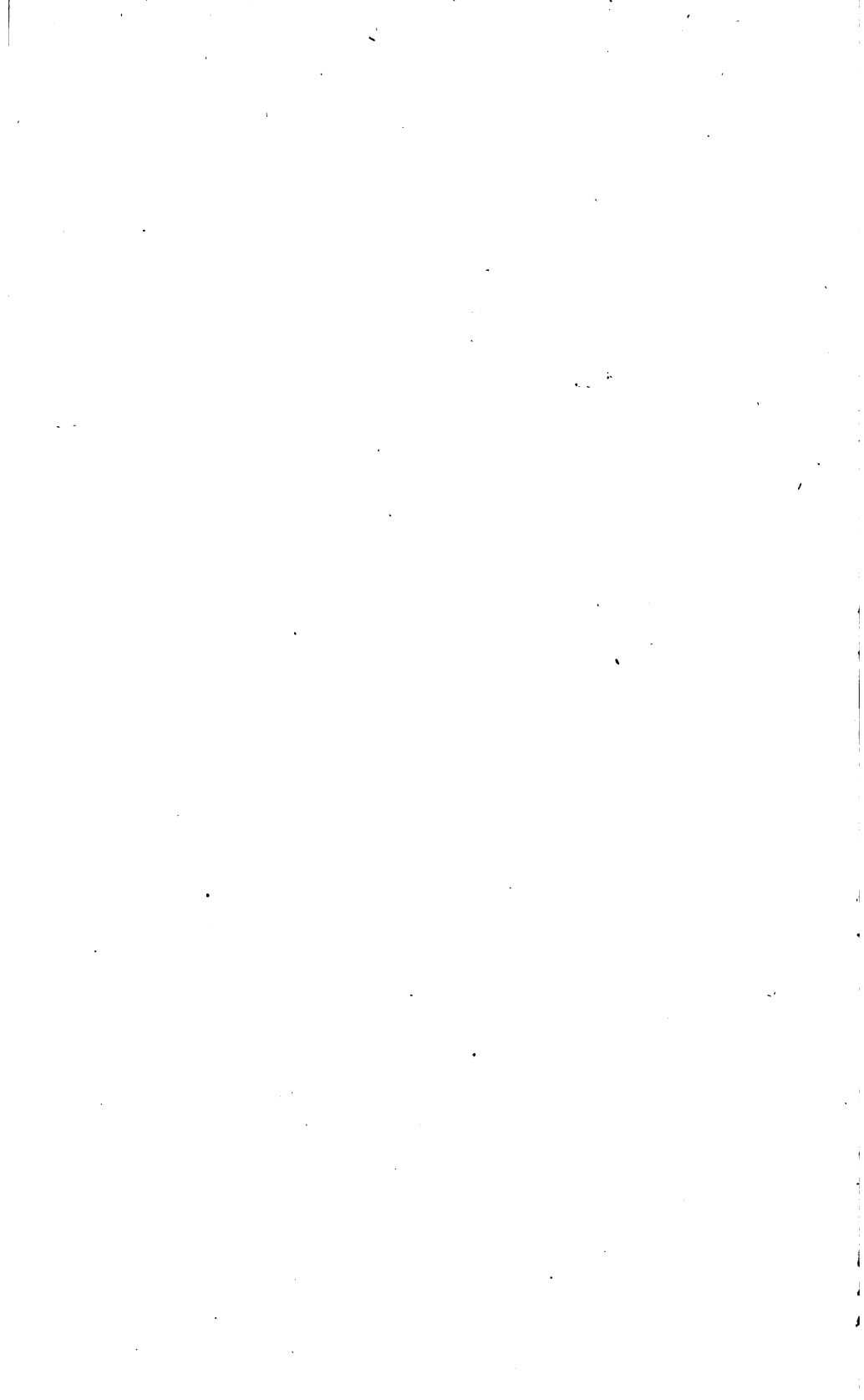
This fund is \$10,000 and its income is to be used
"For the purchase of books for the Library"







LA RÉFORME
DE
L'ORTHOGRAPHE



LA RÉFORME
DE
L'ORTHOGRAPHE

LETTRE OUVERTE
A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR

Ferdinand BRUNOT

PROFESSEUR D'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE A LA SORBONNE

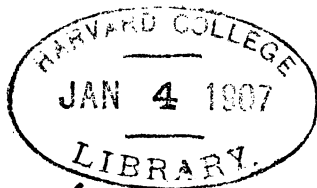


Librairie Armand Colin
Paris, 5, rue de Mézières

—
1905

Tous droits réservés

62 ~~1~~ 2.63.5
7



Hayes fund

LETTRE OUVERTE

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LA

RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'avais écrit dans mon *Histoire de la langue française* une phrase que, depuis quelques années, on s'est plu à citer. Je disais : « Il est possible que le hasard de la politique amène un jour au ministère un homme assez instruit pour savoir que le préjugé orthographique ne se justifie ni par la logique, ni par l'histoire, mais qu'il se fonde sur une tradition relativement récente, formée surtout d'ignorance, assez intelligent aussi pour comprendre que rien ne sera fait pour le progrès de l'enseignement primaire, tant que de si courtes années d'études devront être employées principalement à enseigner aux enfants à lire et à écrire, comme en Chine ¹. »

Le hasard m'a montré qu'il s'appelait clairvoyance, et il nous a envoyé, presque de suite, MM. Léon Bourgeois,

1. *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises*, sous la direction de Petit de Julleville, VIII, 860.

Combes, Leygues, et en dernier lieu M. Chaumié, qui, sur le vœu présenté par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, nomma une Commission chargée de préparer la réforme de l'orthographe.

Après que cette Commission eut terminé ses travaux, et que son président, M. Paul Meyer, eut coordonné les propositions faites par elle, votre honorable prédécesseur jugea bon de les communiquer à l'Académie française, afin qu'elle en donnât son avis.

Ceux qui voient l'inspiration de Machiavel dans tous les actes du pouvoir ne manqueront pas de dire, après avoir pris connaissance des observations de la Compagnie, qu'on lui a tendu un piège, et qu'en lui fournissant l'occasion de montrer une complète incompétence, on a voulu la rendre ridicule et frapper d'impuissance son opposition.

Je crois, moi, plus simplement à un acte sincère de déférence courtoise, que la tradition imposait presque au ministre, et dont personne ne pourrait songer à le blâmer. L'Académie a grandement contribué autrefois à l'élaboration de la grammaire et à la réglementation de la langue française. Elle publie un Dictionnaire où les imprimeurs et le public ont l'habitude d'aller chercher la règle orthographique. Quoiqu'on sût par l'accueil fait naguère aux timides propositions d'un de ses membres, M. Gréard, quelle attitude elle entendait prendre en présence des nouveautés, on n'eût guère compris qu'une réforme orthographique se fit en dehors d'elle et, pour ainsi dire, à son insu.

Vous avez maintenant sa consultation, Monsieur le

Ministre. C'est à vous qu'il appartient de prendre une décision.

Il serait à peine besoin d'établir le droit que vous en avez si quelques personnes n'affectaient de croire que Rome a parlé et que tout est dit.

L'ORTHOGRAPHE ET L'ÉCOLE

L'intérêt de l'enseignement public est trop fortement engagé dans cette question pour qu'il appartienne à qui que ce soit, en dehors du ministre responsable et du Conseil supérieur, de prononcer définitivement.

La première preuve que j'en veux donner, Monsieur le Ministre, c'est que les adversaires comme les partisans de la réforme s'adressent à vous. C'est à vous que doit aller la pétition de la *Revue Bleue*, mais c'est à vous aussi que la *Ligue de l'enseignement*, l'*Alliance française*, la *Mission laïque française*, l'*Association de la presse pédagogique*, l'*Union des Directeurs et Directrices d'école de la Seine*, l'*Association des anciens Élèves de l'École Normale de la Seine*, l'*Association pour la simplification de l'orthographe*, le *Congrès des instituteurs*, divers *Conseils généraux* ont présenté leurs vœux.

Comment en serait-il autrement, et qui aurait la naïveté de se tourner ailleurs? Un des membres de l'Académie, — et non des moindres, — un jour où j'essayais de lui demander grâce pour les principales victimes de l'orthographe, les enfants de l'école primaire, me répondit : « L'école primaire, je l'exècre! » C'était une boutade,

soit! Et même s'il fallait voir là une opinion, j'espère qu'elle n'est point celle de la majorité des membres de l'Académie française. On est obligé de constater cependant que le rapport de cette Compagnie ne fait pas allusion, fût-ce par un mot, aux petits Français qui n'étudient que le français. Elle ne connaît que les collégiens qui font du latin.

L'école communale, où vont se former les millions de citoyens de demain, l'école de la démocratie n'est pas nommée. Qu'elle gêne le raisonnement des Académiciens ou qu'elle ait été réellement oubliée, la chose est également grave.

Si en effet, Monsieur le Ministre, il y a aujourd'hui une question orthographique vraiment digne de votre attention, c'est que cette question a cessé d'intéresser seulement une petite portion de la nation; maintenant que tout le monde va à l'école, elle intéresse la totalité des enfants de France, c'est devenu une question d'ordre public.

Or pour ceux qui, après quelques années dans l'enseignement primaire, entreprennent des études secondaires, le mal est supportable à la rigueur, l'enseignement orthographique contribue à surcharger les programmes déjà trop lourds, mais le surpoids est réparti sur dix années, et le reste de l'éducation en souffre moins. Le mal existe, il est moins aigu.

Mais considérez comment il en va à l'école primaire, consultez sur ce point, Monsieur le Ministre, tous ceux qui se passionnent pour l'enseignement national, à défaut de M. Gréard mort, que l'Académie ne voulut point

entendre, demandez à vos directeurs, à vos inspecteurs : le cri sera unanime. L'orthographe est le fléau de l'École. Tous les congrès l'ont dit et le répètent. Néanmoins, j'ai voulu avoir tout récemment encore une impression directe. J'ai prié un inspecteur primaire de réunir en conférence les instituteurs et institutrices de sa circonscription. Je voulais avoir devant moi le personnel entier, non seulement les jeunes, probablement déjà ouverts à des idées de changement, mais les anciens, plus enclins à rester fidèles aux préjugés, les femmes, d'ordinaire timides, et respectueuses du passé.

Or, pas une voix ne s'est élevée pour défendre l'état de choses actuel, alors que toutes les mains, d'un même élan, votaient l'adoption d'une réforme radicale, systématique, de l'orthographe officielle.

C'est qu'en effet là, devant les maîtres qui enseignent, il n'y avait point de place pour les sophismes. Quand je parlais de l'effort fait par les inspecteurs et les conférences pédagogiques pour établir un emploi du temps où les heures données spécialement à la dictée et à l'enseignement orthographique fussent réduites, vaine apparence, me criait-on de toutes parts, puisque dans chaque devoir écrit, chaque rédaction d'histoire ou de morale, chaque problème, partout, le maître est obligé de relever les fautes graphiques, d'enseigner à les éviter, de mêler ainsi et pendant une bonne partie du temps la correction de la forme à la correction du fond. Et en vain prétend-on que l'instituteur peut s'en abstenir. Comment s'y résoudrait-il, quand son propre avancement serait compromis par des échecs trop nombreux de ses élèves,

quand, dans tout examen, l'épreuve orthographique joue un rôle si considérable? Qu'un enfant veuille en effet être admis à cultiver des choux à l'Institut de Beauvais, des fleurs à Versailles ou des arbres à Nogent-sur-Vernisson, qu'il prétende être mécanicien ou garde-mine, entrer dans les postes ou devenir maître au cabotage, pénétrer au Bon Marché ou au Louvre, l'odieuse dictée le guette au seuil de la maison, et sa carrière dépend, partiellement au moins, de la façon dont il écrit la finale de *il coud* ou de l'accent qu'il met sur *événement*.

Bonaparte aujourd'hui n'entrerait pas à Saint-Maixent, et Mme de Sévigné serait refusée au certificat d'études.

Il en résulte d'abord que l'enseignement de la langue souffre de ce préjugé, car, absorbé dans la seule préoccupation d'enseigner à écrire correctement, le maître laisse trop souvent de côté ce qui serait le plus utile objet de l'institution grammaticale : apprendre à bien parler, c'est-à-dire à prononcer justement et sans accents ridicules, à se servir avec exactitude des mots, à faire connaissance avec ceux qui sont rares ou savants, à construire des phrases, à éviter les barbarismes et solécismes en usage dans chaque province. Conduire cette étude par une combinaison adroite de lectures analysées et d'exercices théoriques, voilà qui serait un programme de langue française. Au lieu de cela, presque tous les ouvrages, même dans les lycées, manquent aujourd'hui à leur définition. Ils ne sont pas des « arts de parler correctement ». On peut les savoir par cœur, et ignorer des choses élémentaires essentielles, comme la

valeur des temps du passif¹. Les arbres empêchent ainsi les grammairiens et leur public de voir la forêt.

Mais tous les autres enseignements souffrent plus cruellement encore de cet envahissement d'une plante parasite. Les sciences, l'histoire, la morale civique n'ont point aux yeux des commissions d'examen et du public demi-lettré, l'importance de cette partie qu'on croit être l'étude de la langue, et qui doit conduire l'enfant à « savoir son français ».

Il y a plus, et cet enseignement a d'autres défauts que d'être encombrant. Comme tout y est illogique, contradictoire, que, à peu près seule, la mémoire visuelle s'y exerce, il oblitère la faculté de raisonnement, pour tout dire, il abêtit.

A un degré de l'enseignement, où très souvent le défaut régnant est le dogmatisme, il a le vice énorme d'incliner plus encore vers l'obéissance irraisonnée. Pourquoi faut-il deux *p* à *apparaître* et un seul à *apaiser*, il n'y a d'autre réponse que celle-ci : parce que cela est. Et comme les ukases de ce genre se répètent chaque jour, ce catéchisme, à défaut de l'autre, prépare et habitue à la

1. Demandez à n'importe quel lycéen, même instruit, ce que c'est que cette forme verbale : *la bataille est perdue*, et si elle est semblable à celle-ci : *la terre est encore trop mal cultivée en France*. Il vous dira sans hésitation que ce sont là deux indicatifs présents passifs, tout semblables. D'où il résulte que *la bataille est perdue* correspondrait à l'actif à la phrase *on perd la bataille*, ce qui est absurde. Voilà des observations qui mériteraient bien d'être faites, je ne sache pas qu'on s'en soit jamais occupé dans une grammaire classique. Oui bien, de l'accord de *perdu*, cela est important; ne pas mettre un *e*, c'est risquer une faute dans une dictée, et tout est là.

croissance au dogme qu'on ne raisonne pas, à la soumission sans contrôle et sans critique. C'est d'un autre côté, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre, que l'École républicaine entend conduire les esprits.

Ceux mêmes qui sont hostiles aux conclusions de votre Commission, comme M. Aulard, s'accordent avec nous sur ce principe, qu'à tout prix il faut délivrer l'école, que les millions si intelligemment sacrifiés par la République pour la formation de l'esprit populaire sont perdus en partie, tant que, sur les trop courtes années passées à l'école, tant d'heures sont si inutilement dépensées, tant que, suivant le mot de G. Paris, elles servent à initier l'enfant à « des mystères sans autre valeur que le respect superstitieux dont on les entoure ».

Comment donc délivrer l'école? M. Aulard, dans un article de l'*Aurore* auquel je viens de faire allusion, propose d'ordonner que l'instituteur laissera désormais à ses élèves la liberté d'écrire à leur guise, que la faute d'orthographe sera supprimée dans les classes et les examens.

D'autres seraient moins radicaux, et voudraient seulement diminuer le coefficient de l'orthographe dans les diverses épreuves, de façon à engager peu à peu l'instituteur et l'élève à y prêter moins d'attention. De la sorte, croient-ils, après une période plus ou moins longue, une génération nouvelle ayant cessé d'apprendre l'orthographe, celle-ci tomberait en désuétude, les simplifications se feraient d'elles-mêmes, et les dictionnaires n'auraient bientôt plus qu'à enregistrer un usage devenu spontanément plus rationnel.

Séduisante au premier abord, comme toutes celles qui ont pour fondement la liberté, cette proposition ne soutient cependant pas un examen attentif. Mettons qu'un arrêté, un décret, si l'on veut, soit rendu en ce sens. Quelle influence aura-t-il sur les livres et les journaux? Aucune, évidemment. L'enseignement du maître se désintéressera désormais de l'orthographe, voilà qui va bien. Mais les livres scolaires ne seront-ils pas des professeurs muets d'orthographe? Et l'enfant n'étant plus conseillé, n'ayant, pour lui montrer à écrire, que ces modèles d'une complication où il ne saura rien démêler, ne s'appliquera-t-il pas encore à les imiter? S'il ne le fait pas, qu'il s'en écarte, par paresse, par mépris, ou pour toute autre cause, qui dit qu'il simplifiera?

Il aura sous les yeux *de beaux chevaux*, ignorant absolument pourquoi *beaux* et pourquoi *chevaux*, est-il sûr qu'il ira vers le plus facile, et qui vous répond que, pour faire l'unification, il ne mettra pas un *e* à *cheveaux*, comme à *écheveaux*? C'est bien quelque chose d'analogue que nous propose aujourd'hui l'Académie. Pour simplifier *charrue* et *chariot*, elle écrira *charriot*. Pourquoi dès lors ces idées saugrenues ne viendraient-elles pas aussi aux enfants?

Ce n'est pas là une hypothèse. L'orthographe des gens qui n'ont pas appris l'orthographe prouve ce que j'avance. Elle n'est nullement simple. N'apercevant clairement qu'une chose, dans les écrits qu'ils ont sous les yeux, à savoir qu'il y a dans les mots une foule de lettres qui ne se prononcent pas, pour s'approcher de ce type, ils en ajoutent : s'ils se souviennent de *mangea*, ils

écrivront *geamais* ; il est possible qu'ils suivent la prononciation pour écrire du *pain*, mais il est possible aussi que *paint*, voire même *peint* leur plaisent. Il faut se souvenir qu'il y a une vingtaine de manières d'écrire le son *an*. Soit donc le mot *banc*. Qu'en feront les enfants laissés à eux-mêmes, et aux inspirations de la mémoire visuelle, encombrée de figures de toutes sortes ? Viendront-ils à *ban*, ou bien inventeront-ils un *bang* analogue à *rang*, un *beng* d'après *hareng*, un *bant* comme dans *Brabant* ? *Band* est aussi possible, puisqu'il y a *marchand* ; *bend* serait autorisé par *rend*, et pourquoi pas *bent* suivant *éloquent*, ou *baon* à l'instar de *faon* et *paon* auxquels on tient tant, et qui ont bien besoin qu'on leur rende une famille ?

Je vois difficilement l'instituteur lisant dans une complète indifférence des devoirs écrits avec cette variété, bornant ses observations à corriger le fond des copies, s'en tenant aux questions d'histoire ou de morale, sans dire un mot des écarts de la fantaisie graphique. Mais, même en admettant qu'il se soit fait cette cuirasse de sagesse et de dédain, où aboutira cette pratique de l'anarchie ?

Très probablement au simple désordre, dont avant la période classique, tous les hommes qui ont eu l'amour de la langue, de Ronsard à Montaigne, ont désiré qu'on sortit. Sans doute, si on n'avait jamais écrit jusqu'ici, l'instinct populaire pourrait se former sans difficulté un système graphique simple et conséquent ; mais une longue pratique des complications, une hérédité d'erreur l'a perverti et faussé, et il est à craindre qu'il n'aille

vers des imaginations absurdes, difficiles et incohérentes.

M. Faguet a écrit autrefois très justement : « Beaucoup s'écrient : « Laissez faire à la liberté, et n'imposez pas « la simplification par ukase ». J'avoue que je ne comprends pas. Qu'est-ce que c'est que la liberté en pareille matière? C'est la fantaisie individuelle. Que chacun écrive à sa manière pendant dix ans, ce n'est pas précisément à une simplification qu'on sera parvenu. Il y aura l'orthographe de M. Daudet et de sa famille, l'orthographe de M. Zola et de son école, l'orthographe de M. Chincholle et de son groupe. Comme l'autre disait : « L'orthodoxie, c'est ma *doxie* à moi, et je l'appelle *eudoxie*, puisque je la trouve bonne, chacun dira : « L'orthographe, c'est ma *graphie*, celle où je mets ma griffe, et cela fera autant de *graphes* qu'il y aura de griffes. »

En outre, il ne faut point se paître de bayes, peu de gens accepteront de pratiquer cet extrême dédain. La liberté absolue, M. Aulard le sait mieux que personne, substituée d'un coup à la contrainte tyrannique, a peu de chances d'être acceptée de tous. Aussitôt que l'école de l'État se montrera si dédaigneuse de l'orthographe, l'école d'en face ne l'enseignera qu'avec plus de soin, sûre de former des enfants selon le préjugé bourgeois, heureuse d'avoir désormais un caractère extérieur qui lui soit propre, et permette de reconnaître du dehors pour ainsi dire un des siens, un homme dit bien élevé.

Au reste, dans les écoles de l'État, jusqu'à quel âge, jusqu'à quelle classe accordera-t-on la liberté? L'enseignement primaire seul en jouira-t-il? Ou bien l'acceptera-

t-on dans le secondaire et le supérieur? Ce qui est tolérable ailleurs devient ici à peu près impossible. Il paraîtra inadmissible aux administrations, aux maisons de commerce elles-mêmes d'accepter dans les fonctions et les emplois des gens incapables de reproduire l'orthographe des imprimés ou au moins de s'en approcher. Beaucoup de jeunes gens voudront donc, de leur propre gré, connaître et posséder cette forme. Où l'apprendront-ils? Quand? A 13, 14 ou 15 ans, cela leur sera à peu près impossible.

Qui ne voit la conséquence? C'est que, les préjugés héréditaires aidant, l'orthographe étant redevenue la chose de quelques-uns, elle retrouvera plus d'estime que jamais dans un certain monde. De même qu'en Angleterre un gentleman se fait reconnaître à la première phrase qu'il prononce, de même, il y aura des gens qui se classeront dès la première ligne comme des hommes supérieurs, on aura fait une classe nouvelle, celle des gens qui sauront écrire : le mandarinat.

Je ne conclus pas de ce qui précède qu'une réforme pédagogique qui diminuerait l'importance donnée à l'orthographe dans l'école serait mauvaise, mais je crois fermement qu'on ne peut pas supprimer tout enseignement orthographique.

Cela est chimérique et dangereux. Dès lors, comment restreindre l'importance de cet enseignement? Est-il suffisant de diminuer purement et simplement les coefficients dans les examens, de décréter l'indulgence? Une semblable mesure est désirable sans doute. Elle ne sera vraiment juste et vraiment sans danger, que si on

discerne entre les fautes. J'avoue que j'accepte avec peine qu'on confonde *je serai* et *je serais*, *j'eusse fait* et *j'eus fait*. J'ai trouvé cette erreur dans 15 versions latines environ sur 26 qui m'étaient données à corriger au baccalauréat. Je la juge énorme. C'est confondre l'usage même des temps et des modes, c'est pécher gravement contre la langue même. Il faut tâcher d'empêcher cela autant qu'on le peut. Ecrire au contraire *deux cents onze* comme *deux cents*, c'est montrer qu'on a de la raison et de la logique, et il serait juste que la note donnée le prouvât. S'il s'agit des mots, même observation. Il y a erreur véritable à orthographier une *plainthe*; il est méritoire de ramener *sablonneux* à l'analogie de *limoneux*, *baronnie* à *félonie*, *grelotter* à *sangloter*.

Mais alors; s'il y a des fautes vénielles et même louables, quelles sont-elles? Est-ce le libre jugement des maîtres ou des examinateurs qui les distinguera; et qui ne voit qu'en pareil cas les candidats sont exposés aux inégalités et à toutes sortes d'injustices? Ce qui sera vrai à Nancy n'aura guère de chance de l'être encore à Lunéville. C'est inacceptable.

Déjà pour l'orthographe de règles, des listes ont été dressées. Il est absolument nécessaire qu'il en soit de même pour l'orthographe de mots.

Nous arrivons donc à cette première conclusion. Il faut que le Ministre de l'Instruction publique, qui aura à s'entendre à ce sujet avec les autres départements intéressés, comme les Postes, détermine les fautes qui ne sont plus des fautes, et élimine dès lors de l'enseignement tout ce qui les concerne.

Son droit absolu d'agir ainsi est hors de conteste. L'Académie a une orthographe. Dans ses règles, dans ses exceptions, l'Etat qui enseigne, choisit la matière qu'il veut, il écarte le reste. Souverain juge, ici comme ailleurs, de ce qui convient à ses écoliers, à ses candidats, il dresse ses programmes. Qui pourrait lui interdire de le faire ?

Une demande de l'Académie, qui viendrait sommer le ministère de continuer à enseigner toute l'orthographe serait aussi exorbitante qu'une demande de la Société de Géographie voulant imposer au Ministre de mettre dans le programme du certificat d'études les découvertes récentes dans les environs du Tchad, ou, pour prendre une comparaison plus juste, elle ferait songer à une démarche de l'Académie des sciences prétendant contraindre les instituteurs et professeurs à ratiociner sur quelque doctrine surannée, par exemple à enseigner à fond la théorie de l'horreur du vide ou celle des quatre éléments.

En vain allèguerait-on que la « science » orthographique est indivisible. Elle ne l'est ni plus ni moins que toute autre branche des connaissances humaines. La pédagogie a droit d'y déterminer ce qui est indispensable, et de négliger le reste. Aucun corps, aucune tradition, aucune raison ne peut obliger l'école à s'embarrasser de tous les détails d'une technique, quelle qu'elle soit, et nul ne conteste que l'orthographe, avec ses subtilités, ne soit une technique, une des plus vaines sans doute, mais tout de même une des plus pénibles à apprendre, puisque l'expérience démontre qu'elle reste souvent étrangère à des gens qui s'y sont étudiés pendant douze ans.

Mais devez-vous, Monsieur le Ministre, ne regarder que ce côté scolaire de la question, et n'appartient-il pas aux pouvoirs publics de voir plus haut et plus loin? Ce serait, suivant moi, abdiquer.

L'ÉTAT ET LA LANGUE. SES DEVOIRS ENVERS ELLE.
LANGUE ET ORTHOGRAPHE. LES « DROITS » DE L'ACADÉMIE.

Pour trouver les principes par lesquels je prétends établir que l'État a une autorité à exercer en ces matières, il ne suffit pas de se fonder sur de vagues et fallacieuses analogies. Ainsi l'État encourage les arts, mais il ne les dirige pas et n'a aucun droit de les diriger, on a bien raison de le dire.

Mais, quelque intéressant que puisse être pour la nation le développement de la sculpture française, et quelque ascendant que puissent donner au pays où elles naissent les œuvres de génie que l'école moderne a produites depuis Rude et Carpeaux, personne ne soutiendra qu'il y a là une question essentielle pour la vie intérieure ou extérieure de la France.

Au contraire, tout le monde le comprend, faire que nulle part il ne reste un Français auquel sa langue soit inconnue, c'est faire qu'il n'y ait plus en France d'étrangers à la vie française, et c'est là une chose capitale, à laquelle l'État ne peut refuser de s'appliquer de toutes ses forces. Si, en effet, l'unité de langue n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, le lien même qui fait la patrie, du moins elle resserre ce lien au point de le rendre presque indissoluble. Tous les gouvernements,

depuis quatre siècles, l'ont compris. En 1509, un conseiller éclairé exposait déjà cette manière de voir à Louis XII, et trente ans après elle avait si bien pénétré les esprits que François I^{er}, par les articles 110 et 111 de l'ordonnance de Villers-Cotterets, imposait le français comme langue judiciaire et administrative à tout le royaume, même aux provinces qui l'ignoraient totalement.

Vous pensez bien, Monsieur le Ministre, qu'un si étonnant coup d'État non seulement contre le latin, mais contre les dialectes et les langues parlées en France n'alla pas non plus sans « de merveilleuses crieries », dont Ramus nous a transmis les échos¹. Le roi néanmoins tint bon et, depuis lui, tous ses successeurs².

Je conviens qu'en pratique, bien des tolérances furent accordées, bien des négligences furent commises, dans l'Alsace conquise en particulier. Ce n'est pas toutefois que les idées fussent changées, comme les lettres de Colbert en font foi³.

1. *Grammaire*, 1572, 49-50.

2. En 1621, l'édit portant création du Parlement de Pau, prescrit l'usage exclusif du français. En 1633, nouvel édit interdisant le flamand à Ypres et dans toutes les châtellenies de Flandre. Le 30 janvier 1685, arrêt du conseil défendant de recevoir aucun acte en allemand. En février 1700, édit analogue relatif aux juridictions de Roussillon, Conflans et Cerdagne, etc. Bref, chaque fois que l'occasion s'en présente, la même volonté se renouvelle expressément.

3. « Comme il est de conséquence, écrit-il à Charles Colbert, intendant d'Alsace, le 12 mars 1666, d'accoutumer les peuples des pays cédés au Roy par le traité de Munster, à nos mœurs et à nos coutumes, il n'y a rien qui puisse y contribuer davantage qu'en faisant en sorte que les enfants apprennent la langue

Le pouvoir royal s'écroula, l'intérêt qu'on portait à la diffusion universelle de la langue n'en devint que plus grand. De bonne heure en effet les diverses Assemblées révolutionnaires, préoccupées de donner à la nation le moyen de suivre leurs débats, ne tardèrent pas à rechercher les mesures à prendre pour faire de l'unité de langue une réalité. Le 5, le 7, le 9 brumaire an II, sur la proposition de Romme, la Convention votait les décrets complémentaires de celui du 30 vendémiaire. L'article 6 disait en propres termes : « L'enseignement public est partout dirigé de manière qu'un de ses premiers bienfaits soit que la langue française devienne en peu de temps la langue familière de toutes les parties de la République. »

Bientôt après, le 8 pluviôse, sur un réquisitoire de Barrère, elle déclarait la guerre à tous les idiomes étrangers parlés sur le territoire. Le 6 et le 18 prairial de la même année, Grégoire reprenant une idée de Talleyrand, lui soumettait son plan d'anéantissement des patois, fondé sur l'idée que l'unité d'idiome était partie intégrante de la Révolution. Ces mesures, comme tant d'autres, ne furent pas suivies d'effet. Elles montrent du moins combien les Révolutionnaires sentirent nettement l'intérêt qu'il y avait à répandre partout la langue qui portait avec elle les idées modernes. C'est donc dans la plénitude d'un droit qu'il aurait pu affirmer avec plus de force que le gouvernement de la République a récem-

françoise, afin qu'elle y devienne aussi familière que l'allemande, et que par suite du temps elle puisse même, sinon abroger l'usage de cette dernière, du moins avoir la préférence des habitants du pays. » (*Lettres, Instr. et Mém. de Colbert*, publ. par P. Clément, V, 271).

ment proclamé son intention de maintenir l'obligation faite au clergé breton de se servir de la langue nationale. La tradition est ininterrompue, parce que plus on avance, et plus l'obligation de faire entendre le français dans le moindre village s'impose à l'attention de ceux qui comprennent les conditions de la vie démocratique. Aujourd'hui que tout repose sur le suffrage, que ce suffrage ne peut être libre et éclairé que si la discussion quotidienne des idées politiques et sociales se fait librement, facilement, sans interprètes qui la faussent ou la restreignent, la pénétration du français dans le moindre village de France est devenue une nécessité plus impérieuse que jamais.

Et ce qui est dit ici de la France continentale est aussi vrai, pour d'autres raisons, de nos colonies et des pays placés sous notre protectorat. Si nous ne faisons, pour répandre notre langue chez les indigènes, que des efforts insignifiants, dont les résultats sont dérisoires, tout le monde sait et sent qu'au contraire l'impossible devrait être fait, que la diffusion de notre civilisation, l'extension de notre commerce sont à ce prix, et c'est ce qu'a compris à merveille cette grande association qui s'appelle l'Alliance française.

Même dans les contrées où nous ne sommes et ne serons jamais que des étrangers et des hôtes, la connaissance de notre langue est, pour notre commerce une énorme facilité, pour notre influence un instrument incomparable, pour la nation par conséquent un immense bienfait.

Dès lors qui ne voit qu'il y a là des intérêts d'État, et que par suite il devient du devoir de l'État d'intervenir? Il faut qu'il aide de sa puissance à la réalisation de ce programme, en appuyant par les moyens dont il dispose les conquêtes de la langue, mais en échange il a le droit de s'assurer qu'on a fait d'elle ce qu'elle doit être pour qu'elle puisse réussir. L'État est, comme les artistes, autant qu'eux, intéressé à en garder, à en protéger, à en augmenter, s'il se peut, la beauté, puisque nul n'ignore que là est une des raisons principales de son ascendant, mais il ne peut négliger de se demander si elle ne se fait pas inutilement difficile d'accès, si elle ne se retranche pas par là des succès qu'il lui serait aisé d'obtenir, si d'inutiles complications dont on la hérissé ne sont pas un obstacle au dessein qu'il poursuit d'assurer à tous, autant que possible, la possession de cet instrument indispensable à l'échange des idées, à la culture de l'esprit, au développement même des intérêts matériels. Là où cela est faisable, autant que cela est faisable, il doit donc et à la langue et à la nation de faire la police de notre idiome, comme il fait la police des poids et mesures. Une orthographe nationale, a dit Gaston Paris, est une des formes de la vie publique.

J'ai hâte d'expliquer le mot de police qui sonne mal, quoique tout le monde sache qu'un linguiste de profession, si étatiste qu'il puisse être par ailleurs, ne peut faillir sur ce point et attribuer à l'État des droits et un pouvoir qu'il n'a pas; il n'est pas un apprenti dans l'étude des langues à qui l'idée de cultiver la langue, de la trans-

former ou même de la modifier « par voie administrative » ne parût une chose bouffonne, puisque nous savons, puisque nous enseignons que la fonction du langage est une fonction naturelle, inconsciente, qui s'exerce sans que même le consentement de l'individu puisse en renoncer la liberté inaliénable. Quelqu'un le voulût-il, que la nature qui agit obscurément mais nécessairement en lui ne s'y résoudrait pas. A chaque jour, à chaque heure, elle use de cette liberté pour modifier à notre insu notre langage. Nous avons beau nous étudier à le conserver, nous en altérons sans cesse les sons, les mots, les tours, suivant des lois que nous ignorons, mais que la science observe et établit, et qui dirigent dans l'harmonie toutes les transformations vers une fin dont aucune puissance, aucune volonté ne pourrait nous détourner.

Ce que pendant un temps l'autorité obtient, nous le savons, c'est une soumission apparente, elle arrive sur divers points à contrarier l'évolution naturelle, elle ne parvient jamais à cette utopie, fixer une langue, encore moins réussit-elle à lui faire rebrousser chemin sur sa route, et les quelques succès passagers, auxquels un purisme imposé semble parvenir dans un petit monde très limité, sont vite compensés par une révolte de ce monde même, telle qu'on l'a vue chez nous au temps du romantisme, telle qu'on commence à la voir en Espagne depuis une vingtaine d'années.

S'imaginer le contraire est une vieille erreur, où l'esprit de domination de Richelieu pouvait tomber, mais où les premiers académiciens eux-mêmes ne tombèrent pas. Car d'instinct, et aussi parce que les anciens avaient laissé

de sages lieux communs sur l'impuissance où étaient les empereurs romains de faire adopter un mot, ils refusaient de contraindre personne, et poussaient la défiance jusqu'à ne pas s'engager eux-mêmes à suivre leurs propres lois, comme Silhon voulait les amener à le faire. Ce fut plus tard seulement qu'un fâcheux esprit d'autorité se développa dans la Compagnie. Et si Grégoire a pu proposer à la Convention de « révolutionner » l'idiome, si la Convention, adoptant ces idées, a pu charger le Comité d'Instruction publique de présenter des vues sur les changements qui « faciliteraient l'étude de la langue et lui donneraient le caractère qui convient à la langue de la liberté », c'est que les grandes choses faites déjà avaient habitué cette assemblée à croire à sa toute-puissance.

Personne, je pense, aujourd'hui, n'aurait l'idée de vous charger d'un tel rôle ni de vous attribuer, Monsieur le Ministre, un pareil pouvoir. Quelque embarrassants que soient les verbes *ressortir* ou *vétir*, c'est à l'usage et non à vous à en régler l'emploi, et les écrivains et le public sont si habitués aujourd'hui à la liberté, que les fantaisies les plus outrées leur paraissent légitimes, sinon heureuses. L'invention des mots et des tours les plus bizarres, la violation des règles les plus assurées sont devenues une banalité. Il n'est donc point question de gouverner la langue. Seulement l'orthographe est-elle la langue? Voilà le point.

Personne, je crois, malgré les paradoxes et les auto-suggestions, ne saurait le soutenir sérieusement. Il ne faut pas prendre les métaphores pour des réalités, et ce

n'est que par image qu'on peut dire que nos habits font partie de notre personne même. Les crinolines s'en vont, et les femmes demeurent. Au reste démontrerait-on qu'un officier, en dépouillant son uniforme, dépose son âme, qu'on n'en saurait tirer aucune conclusion en ce qui concerne le vêtement du langage. Comparaison n'est pas raison.

L'écriture, dit l'Académie, c'est l'art d'écrire, de représenter la parole par des signes convenus. J'aurai l'occasion de dire pourquoi et comment le signe doit se modeler sur la chose signifiée. Je n'ai affaire ici que de la définition, qu'on ne saurait discuter. L'écriture est un signe. Changer quelque chose au signe n'est pas — sauf peut-être dans quelques cas, tout à fait exceptionnels — changer quelque chose à la chose signifiée. Ils ne sont pas liés indissolublement l'un à l'autre, tant s'en faut. XX ou 20, c'est toujours le même nombre. Au lieu de chiffres, je prendrai des lettres, *vingt*, je n'aurai encore rien changé. J'écrirai dans un système de sténographie quelconque, tous ceux qui connaissent ce système y retrouveront exactement mes deux dizaines. Il fut un temps où on écrivait *vint*, un sot préjugé y a introduit le *g* de *viginti* (en réalité *vinti*), alors qu'on ne réintroduisait pas de *g* dans *trente* (*triginta* ou plutôt *trinta*), cette addition de lettres n'a en rien troublé le rapport entre le nombre marqué et son symbole. Qu'est-ce que le retranchement du même *g* pourrait bien ôter? Sortons des mots précis de science. Prenons un nom quelconque tel que *défense*. Il a été *defanse*, *defence*, *deffence*, en quoi

oserait-on soutenir que l'idée exprimée, les images évoquées se sont trouvées altérées par ces différentes écritures? Si on le prétend, qu'on le prouve par l'histoire de la langue et par les textes.

Malheureusement l'Académie paraît peu familière avec ces sortes d'études. Elle nous déclare que la langue est une œuvre d'art élaborée par cinq ou six siècles de culture esthétique. Cinq ou six, cela est déjà bien peu précis. En outre XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e, XVIII^e, XIX^e, cela fait bien neuf siècles; sans être l'Académie des sciences, il est impossible de s'y tromper. A moins que pour faire pièce aux médiévistes, l'Académie française ne biffe cet admirable XII^e siècle, où la langue a atteint le plus haut degré d'homogénéité et de beauté linguistique qu'elle posséda jamais. Attrapez, MM. des Inscriptions, ni *Roland*, ni *Aucassin et Nicolette*, ni Chrestien de Troyes, ni *Tristan*, ni Villehardouin, ni Joinville, n'ont existé. La culture commence à Guillaume de Machaut et à Berçuire. Voilà des écrivains! Il est vraiment saison que, cédant à la demande de M. Brunetière, l'Académie reprenne à sa voisine l'Histoire littéraire de la France. Elle a des nouveautés à nous enseigner.

Donc, ceux qui connaissent, comme l'Académie, ce que cinq ou six siècles de culture esthétique ont fait de la langue, reconnaîtront avec elle que l'orthographe en est le produit, et qu'il est impossible de l'altérer sans altérer la langue même. La Compagnie « s'est montrée, dit-elle,

assez attachée à ce qu'on appelle d'un mot très juste la physionomie des mots ».

Et pour justifier son attachement, elle a invoqué l'autorité de Renan : « Les académiciens se souviennent que M. Renan vers la fin de sa vie, avec une animation inusitée chez lui et une conviction extraordinaire, disait quelque chose comme ceci : « Le mot est pour moi non pas seulement un son, mais une forme très précise, de lignes nettes, non sans beauté; je le vois se lever devant moi, et se détacher, et détruit en sa forme, je ne le retrouverais plus, je le chercherais en vain et j'en serais dénué comme s'il avait disparu. »

Loin de moi la pensée de soupçonner M. Coppée de n'avoir pas compris une pensée de Renan, ou M. J. Lemaitre d'avoir altéré un texte, je n'en refuse pas moins de discuter un écho de Renan, dont on nous prévient qu'il a dit « quelque chose comme ceci ». Faute d'un texte authentique, on est en droit de refuser toute autorité à ce témoignage, dont les termes, en changeant quelque peu, perdraient leur portée; il suffirait par exemple que Renan eût pensé à certains mots seulement pour que la conclusion générale qu'on en veut tirer fût tout à fait injustifiée.

L'Académie, du reste, a mieux que cela. Elle donne son propre sentiment : « L'Académie a répété à plusieurs reprises et avec insistance, sous une forme ou sous une autre, ces mots de M. Brunetière : La *scintillation* des étoiles s'éteindrait si l'on écrivait désormais *cintilation*. »

Cet argument ne touchera guère ceux qui savent que

scintiller (qui n'existe, du reste, que depuis la fin du XVIII^e siècle¹) a pour correspondant, en espagnol, *centellar*, en portugais *sintillar* (qui existe à côté de *scintillar*), que, dans la Provence de Mireille, l'usage a longtemps été pour *sintilhar*, et il est difficile de croire que faute de notre *sc* on ait manqué à goûter, partout ailleurs que dans la France du XIX^e siècle, la douceur des nuits se-reines et lumineuses.

Il me semble même qu'à garder cette orthographe : *scin-tiller*, où *ll* sonne *l* pendant que dans *fille* il sonne *ī*, on amènera une confusion fâcheuse déjà commencée, qu'on fera prononcer *scintiller* comme *briller*, ce que beaucoup de gens font déjà. Alors la beauté phonique du mot perdra vraiment quelque chose.

Je persistais donc à croire qu'en écrivant *cintiller* nous ne tomberions pas dans l'horreur et la ténèbre, lorsque je vis que l'Académie avait d'autres exemples à apporter. Elle ajoute en effet, toujours d'après M. Brunetière, Les vers d'Hugo :

Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle,
Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala

ne seraient plus ce qu'ils sont s'ils étaient ainsi modifiés :

Un frai parfum sortait des toufes d'asfodèle,
Les soufles de la nuit flotaient sur Galgala²

1. Le *Dictionnaire Général* donne d'après Delboulle un renvoi au *Roman de la Rose*. Mais ce renvoi est faux, *scintiller* figure là dans la traduction de Marteau, non dans le texte.

2. J'ignore quelle est cette orthographe de *frai*, qui n'est point celle de la Commission, qui n'est pas non plus phonétique, mais qui est quelque chose d'hybride et de factice : un croquemitaine pour vieillards.

Croyant cette fois qu'une longue habitude des graphies diverses avait oblitéré en moi le sens de la beauté plastique de l'orthographe, je consultai un écrivain de mes amis. Eh bien ! me dit-il, à ce coup, êtes-vous décidé ? Irez-vous jusqu'à biffer, pour la satisfaction de vos maîtres d'école, le *ph d'asphodèle*, au risque de dissiper à jamais les senteurs qui sortent de ce nocturne ? Ici, vous ne nierez plus. Saint-Saëns qui s'y connaît, j'espère, a très bien expliqué la chose dans un article déjà ancien du *Figaro*. L'harmonie poétique, voyez-vous, elle est dans l'écriture, et non, comme des naïfs le croient, dans le son. Les vers sont faits pour être écrits et non pour être dits. Le vers est une musique. Eh bien ! ceux qui ne lisent pas la musique ne la goûtent pas dans sa plénitude. Qu'est-ce qu'une mélodie, qu'est-ce qu'un rythme, qu'est-ce que la voix ou l'orchestre, quand l'oreille seule en est touchée ? Au contraire, regardez toutes ces notes, ces triples croches chevauchant d'une barre à l'autre, grimant ou avalant les degrés d'une échelle sans fin, descendant des ciels aux clartés gaies vers les profondeurs souterraines, tourbillonnant, donnant l'assaut, s'essorant, fanions hauts, dans une envolée immense, au-dessus des portées, voltigeant sans règle dans le plein azur, cela c'est la musique. Quand on pense que certains barbares prétendent l'écrire par des chiffres ! Qu'en dites-vous ? Quel effet vous ferait l'accord 2 4 6 8 ! Ainsi, en Allemagne, ils parlent de supprimer le *z* de *O suszer Stern* ! La « romance à l'étoile » n'existera plus. J'en appelle toujours à Saint-Saëns. Otez le trait d'union d'*arc-en-ciel*. Qu'est-ce qui

reste au mot de figuratif? Voyez-vous encore son immense demi-cercle coupé çà et là par des nuages, mais se reliant en traits de feu dans l'espace? « Donc, fis-je, à votre sens, pour goûter *Tristan et Iseult*, il faut être chef d'orchestre? — Au moins pianiste, me dit-il. — Et les aveugles? » hasardai-je.

Comme il ne répondait point, j'ajoutai : « Croyez-vous que Racine, par exemple, vit ses vers? Boileau n'en a jamais parlé. — Oh! en doutez-vous, s'écria-t-il? Vous n'avez donc jamais lu *Andromaque* :

Tu sçais de quel courroux mon cœur alors épris ». (v. 51)?

Ne sentez-vous point rouler les *r*? Toute la colère d'Oreste est là-dedans. Et la preuve c'est que, dans la même pièce, quand Céphise, qui n'est qu'une femme, parle de ce même *courroux*, elle ne met plus qu'une *r* (v. 1059). Ce sont là des nuances qu'il faudrait savoir comprendre. Des poètes, les vrais poètes les ont vues, ils ont dit que le *lys* a perdu sa valeur symbolique, depuis qu'on a changé cet *y*, dont la forme allait s'alliant à celle de la fleur même. Ah! les académiciens du temps de Louis XIV savaient bien ce qu'ils faisaient en mettant une *h* à *throne*. Cela élevait le siège royal, lui donnait de la majesté. Du temps des philosophes, on ôta la marche : *trône*, comme *trainée*, comme *trôle*. Désormais rien ne sépara plus le roi du peuple. Supprimer l'*h*, c'était tout abaisser, préparer la Révolution. Et de même dans une foule de mots. Qu'est-ce que *hasard* sans ce *z*, dont les zigzags allaient si bien aux retours soudains de la fortune?

Ah! si Rimbaud avait vécu, s'il avait continué à écrire

au lieu de vendre des denrées coloniales, on l'aurait faite, la réforme de l'orthographe, mais dans l'autre sens, on en aurait relevé des ruines ! Heureusement l'Académie commence à se rendre compte. Elle les voit maintenant, les symboles, elle en voit des voyelles, rien qu'à la lecture, de toutes les couleurs.

J'allais me reconnaître dépourvu, en bon grammairien, de tout sentiment littéraire, lorsqu'on m'apporta la *Revue* du 1^{er} mars, je me rassérénai en lisant sous la signature de M. Émile Faguet, professeur à la Sorbonne, cette réponse à un de ses parents, rapporteur de l'Académie :

« Quant à la physionomie des mots, elle m'est absolument indifférente. C'est l'argument à la portée des simples, des très simples, et c'est pour cela qu'il est celui dont les journalistes ont abusé et presque le seul dont ils se soient servis.... J'ai deux idées sur la physionomie des mots, la première qu'elle m'est indifférente, et que c'est la chose du monde aux changements de quoi l'on s'habitue le plus vite; la seconde, que le mot, si l'on veut, peut être beau ou laid, mais que le mot laid, le mot affreux, c'est le mot surchargé et hérissé, et que le mot beau, c'est le mot simple, sobre, uni et dépouillé, et qu'il en est de la toilette des mots comme de celle des hommes et des femmes. »

Dans quel rôle, Messieurs, faut-il plutôt vous croire ?

La vérité, Monsieur le Ministre, est bien plus simple. C'est que, comme le dit avec une justesse profonde et naïve le dictionnaire de l'Académie, les signes de l'écri-

ture sont des signes « convenus ». Ils ne sont point inhérents aux mots. Ils ont été changés tantôt par les scribes, tantôt par les imprimeurs, tantôt par les grammairiens, tantôt par l'Académie, tantôt par le public : une convention a commencé, une autre a continué, et puis une autre a succédé. Quand il y en aurait encore une nouvelle, faite sur l'initiative du Conseil supérieur de l'Instruction publique, le mot n'en subirait pas plus de dommage qu'il n'en a jamais souffert. Sinon qu'on veuille soutenir que l'État gâte tout ce qu'il touche, et que ce que tout le monde a pu faire, lui seul est incapable de l'exécuter.

J'estime, au rebours de l'opinion précédente, que seul au contraire, il a qualité pour faire en ces matières une réforme de quelque portée. Il a à sa disposition linguistes, lexicologues, grammairiens, imprimeurs, hommes de lettres, instituteurs, seul, il peut mener une enquête complète, réunir toutes les compétences, entendre toutes les voix. Sûr de vivre encore dans cinquante ans, seul il peut prévoir et préparer l'avenir, en faisant pour le présent ce qui convient au présent, en prévoyant en outre ce qui devra être fait demain. J'ajoute que seul il a le pouvoir nécessaire pour faire accepter ce qu'il décidera. On l'a bien vu, quand il s'est agi de l'adoption du système métrique, auquel le public a si longtemps et si obstinément résisté, et qui peu à peu finit par s'imposer à peu près au monde entier. Lui aussi, il violait toutes les coutumes reçues, il effaçait de pittoresques souvenirs, il était inesthétique. Il y a cinquante ans, les « artistes » se moquaient encore

à l'idée qu'un jour un amant pourrait écrire à sa maîtresse : « Cent kilomètres, hélas ! me séparent de vous ! » Cette heure est venue. L'État seul a pu l'attendre.

Au reste, l'idée d'en appeler « au bras séculier » n'est point neuve, Monsieur le Ministre. D'Aubigné disait déjà, à propos des échecs des tentatives privées au xvi^e siècle, où un Meigret avait montré tant de force d'esprit : « Le seul default qu'il y a c'est d'autorité, il y falloit celle d'un Roy savant, ou au moins d'un excellent Chancelier secondé des meilleurs des Parlements, pour faire escrire les actes publics en cette forme, et aprez quelque temps, deffendre toute impression qui ne fust reglee à cela » (*Let. à Certon*, Œuv. I, 456, Lemerre). Et, il y a un peu plus de cent ans, en s'adressant au Comité d'Instruction publique, Daunou écrivait : « Je réclame, comme un moyen de raison publique, le changement de l'orthographe nationale, et je ne crois pas cette proposition indigne d'être adressée à des législateurs qui compteront pour quelque chose le progrès, ou plutôt, si je puis m'exprimer ainsi, la santé de l'esprit humain ».

Et il terminait par ces paroles appliquées à son temps, mais qui conviennent si bien au nôtre : « Nous ne pouvons pas désirer, pour cette réforme importante, une plus favorable époque que celle où les préjugés se taisent, où les habitudes s'ébranlent, où l'on travaille enfin à régénérer l'instruction » (*Essai sur l'Inst. Pub.* dans Guillaume, *Proc. verb. du Com. d'Instr. pub. Convent.* I, 594).

Ces appels, répétés depuis par quelques autres, ont été enfin entendus, et déjà une fois le ministère de l'Instruction publique, usant de son pouvoir, a procédé à

une première simplification, celle de l'orthographe des règles. Le précédent est créé.

En vain prétendrait-on que vous allez empiéter sur les droits de l'Académie, que, si l'État a une autorité en ces matières, il l'exerce indirectement, par l'intermédiaire de cette Compagnie. Il y a là-dessus une phase pompeuse de Bossuet, souvent citée, dont je vous fais grâce.

Je n'attaquerai pas ici l'Académie. Je suis de ceux qui connaissent son Dictionnaire et qui y trouvent — ce qui est aussi un mérite — un sens vraiment assez fin des définitions. Je suis aussi de ceux qui ont étudié minutieusement son passé, et j'ai appris, soit par mes recherches, soit par celles des élèves que j'ai dirigés, que l'œuvre grammaticale de l'Académie, mauvaise à certains moments, a été très souvent prudente, habile, féconde, j'estime que, prise dans l'ensemble, elle est de tous points considérable; je rends justice au mérite — littéraire — de quelques-uns des hommes qui la composent actuellement.

Mais je ne saurais pour cela reconnaître à l'Académie, en matière de grammaire, l'autorité qu'une commune accoutumance avait semblé lui concéder précisément au moment où elle a cessé de s'intéresser aux études de philologie.

Si son orthographe est reçue aujourd'hui, ce n'est pas elle qui l'a fait recevoir, l'histoire l'établit surabondamment. Les Cahiers publiés de nos jours par M. Marty-Laveaux montrent comment, quand on se décida à adopter une orthographe, le lundi 8 mai 1673, sous

l'influence de Bossuet, et malgré Corneille, on voulut que cette orthographe distinguât « les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes ». On la fit donc si étymologique et si pédante qu'elle eût suffi, à elle seule, à discréditer le *Dictionnaire* : *fresle*, *caractère*, *phase*, *prez*, *avocat*, *advis*, *toy*, *sçavoir*, lui donnaient un air tellement archaïque, qu'elle retardait d'un demi-siècle ; ses contradictions innombrables : *abbattre et aborder*, *eschancrer et énerver*, la rendaient inapplicable ; on inaugurerait magnifiquement le système d'exceptions aux exceptions qui dure toujours.

Bien entendu, personne ne suivit cette règle capricieuse si bien qu'au milieu du xviii^e siècle l'Académie eut une heureuse idée. Pour se remettre au point, elle convint, au commencement de 1736, de confier la révision de l'orthographe à un « plénipotentiaire », d'Olivet. Il fit une révolution. Plus de 5,000 mots sur environ 18,000 furent atteints. En 1762, nouveaux sacrifices, quoique moins importants.

Enfin on vit distinguer *i* de *j*, *u* de *v*, comme Ramus le demandait déjà au xvi^e siècle, comme cela se faisait dans les impressions hollandaises depuis cent ans.

Malgré tout cela, on n'était pas encore au but. Mais, comme les maîtres du langage, Wailly, Beauzée, Duclos (secrétaire perpétuel), Voltaire, étaient partisans d'une réforme très étendue, nul doute que le *Dictionnaire* ne fût arrivé un jour à rattraper l'usage, quand la Révolution éclata. On n'eut point la peine de le refaire ; désormais tout était changé.

La Révolution a introduit — c'est un de ses innom-

brables bienfaits — le français dans l'École. Elle en a fait d'une façon régulière et obligatoire un des objets de l'enseignement à tous les degrés, et l'instrument de l'enseignement. Pour remplir ce programme, sur lequel on ne put jamais revenir, malgré le désir de certains, il fallait des livres, dictionnaires, grammaires, des divers degrés. Il s'en produisit en foule. Ils furent quelquefois fondés sur des doctrines grammaticales particulières, mais en somme surtout sur le livre qui était à la portée de tous, sur le *Dictionnaire* que la Convention elle-même avait ordonné de réimprimer. Ainsi on tuait l'Académie, et par les mesures prises, que la hâte expliquait, on assurait à son œuvre, à laquelle on ne changeait rien, sinon qu'on y introduisait les mots conquis par la Révolution, une importance, une autorité que jamais elle n'avait eue auparavant, on la faisait officielle.

L'Université impériale continua l'œuvre commencée par la Convention. En vain Domergue supplia Bonaparte de faire cesser le mensonge abécédaire. Le « Mars », qui n'avait point d'orthographe, ignorait la peine qu'on a à l'apprendre, et Noël et Chapsal devinrent rois. Vingt ans après, quand une génération eut passé par les écoles et les lycées, le mal était à peu près fait.

Sans doute, il est encore possible de noter, pendant les trente premières années du XIX^e siècle, quelques divergences, on distingua longtemps sur certains points, la grammaire, l'orthographe de l'Université et celles de l'Académie, mais en somme elles coïncidaient presque partout. Et n'oublions pas qu'il s'agit là, non pas d'une Université libre de son enseignement, de ses livres, de

ses méthodes comme aujourd'hui, il s'agit de l'Université impériale, hiérarchisée, commandée comme un régiment, ayant ses livres obligatoires, approuvés par un conseil et des règlements.

Une des matières essentielles de l'enseignement y était l'orthographe. Cette religion nouvelle eut donc, comme l'autre, aux frais de l'État, un agent dans chaque village chargé d'enseigner le catéchisme du nouveau dogme, de l'imposer par la fêrule, les récompenses et les punitions.

Sous cette pression formidable, augmentée par la diffusion croissante de la presse, le public se façonna à l'obéissance. Les quelques dissidents, dispersés en face de cette propagande quotidienne d'un corps tout-puissant, disparurent peu à peu. Le bon peuple de France, si difficile à gouverner, trouvant du reste dans la sujétion absolue à la règle académique le moyen d'avoir l'uniformité orthographique, se jeta tête baissée dans la tyrannie. Les imprimeurs devinrent, une fois gagnés, les soutiens les plus fidèles de ce régime, de sorte qu'après l'édition de 1835, il ne resta que l'innocente protestation des *Débats* et de la *Revue des Deux Mondes*, obstinés à écrire *prenans* au lieu de *prenants*, pour rappeler un temps où chacun écrivait à son gré, sans passer pour un homme dépourvu d'éducation.

Cette courte revue suffit, il me semble, pour établir d'où est venu à l'Académie le crédit dont elle a joui en cette matière. C'est l'enseignement de l'Université qui le lui a assuré.

Il serait du reste injuste de croire que, si ce pouvoir a

été tyrannique, la faute en est à l'Académie. Elle a été toujours elle-même beaucoup moins oppressive qu'on ne le croit et qu'on ne l'a dit. Richelieu s'en aperçut déjà.

De son Dictionnaire, elle a bien proclamé qu'il était le « code authentique » du langage français, elle a toujours tranquillement supporté qu'on lui ajoutât des suppléments, ou qu'on lui fit des corrections. Elle a reçu de bonne heure Hugo, quoiqu'il eût mis, suivant son propre mot, à ce vieux Dictionnaire, le bonnet rouge. Et depuis elle a accueilli et fêté des hommes qui lui ont mis des coiffures de toutes les formes et de toutes les couleurs.

Quelle raison y a-t-il de supposer qu'elle soit plus intransigeante sur l'orthographe ?

Est-il vraisemblable, bien qu'elle tienne à ses privilèges, au moins pour la forme, comme tout corps constitué, qu'elle revendique sérieusement ici un pouvoir souverain ? Je vois bien qu'elle s'est émue quand, une première fois, le Conseil supérieur de l'Instruction publique s'est appliqué à simplifier l'orthographe de règles. Elle a demandé à être consultée, et cela est fort naturel. Elle n'a nullement prétendu juger en dernier ressort, et c'est le Ministère, et non pas elle, qui a fait la circulaire de février 1901.

Elle sait très bien, au fond, que Richelieu n'a pu lui donner ce qu'il n'avait pas en son pouvoir. « Jamais, dit-elle, l'Académie française, pas même celle qui était la fille directe du cardinal de Richelieu et la protégée de Louis XIV, n'a prétendu exercer sur la langue un droit de souveraineté et d'empire (*Préface du Dict.* 1877,

page v) ». « Il n'appartenait pas à la Compagnie, dit-elle encore à la page xi, de traiter la langue en sujette. Contre une pareille prétention la révolte eût été générale. L'Académie n'a fait qu'un dictionnaire, et un dictionnaire est le moins impérieux des maîtres, s'y soumet qui veut. »

Elle sait en outre et surtout que les droits que ses vieux statuts avaient pu lui conférer, comportaient des devoirs correspondants. Elle avait des droits à titre onéreux, et il y a deux siècles qu'elle a renoncé à donner les travaux qui lui étaient prescrits et qu'on attendait d'elle. Elle a donc, de son plein gré, laissé ses droits devenir caducs.

Et ce n'est point de nos jours qu'elle se mettra en devoir de réparer le passé. Elle se considère désormais comme un Salon où, autour de quelques hommes de lettres se réunissent des personnages marquants de la diplomatie, du monde, de la science. Elle appelle à elle, tous les vingt ans, un philologue, comme elle a un chimiste ou un ingénieur. Mais elle n'a aucune pensée de revenir aux discussions grammaticales qui l'ont si longtemps occupée. Elle a abandonné le dictionnaire historique de la langue, qu'un érudit faisait pour son compte. Et il lui faudrait en effet, aujourd'hui, pour s'y appliquer avec quelque succès, changer totalement de caractère. Le Ministère, quand il s'occupe de questions de langue, lui doit une politesse, après cela il est libre.

Maintenant, Monsieur le Ministre, que je crois avoir levé les scrupules de convenance qui vous pouvaient

venir, je ne pense pas que vous soyez arrêté par des mots, ni que vous soyez homme à vous effrayer de faire du « socialisme grammatical ».

Ce socialisme-là, Monsieur le Ministre, vous n'avez point à le créer, il existe, il est né de la nature même. La langue est le patrimoine commun de ceux qui la parlent. Il n'y a pas besoin de la mettre en propriété collective, elle l'est, et cette propriété ne peut devenir individuelle. C'est par figure qu'on dit que tel ou tel poète a fait la langue sienne, Hugo lui-même ne l'a pas eue à lui. Elle a servi aux chefs-d'œuvre de son génie, mais les chefs-d'œuvre de son génie lui ont servi à elle, et y ont versé des trésors dont partie au moins sont devenus la chose de tous. Nous ne proposons donc d'exproprier personne. En vous demandant de veiller à ce qu'un bien qui est la propriété commune puisse être d'une jouissance facile à tous, nous ne vous chargeons d'aucun rôle autre que de celui qui revient naturellement aux chefs de la collectivité.

Je ne sache point que le socialisme du reste ait pris possession des gouvernements d'Allemagne, de Hollande, de Norvège, des pays danubiens. Cependant là aussi des réformes orthographiques ont eu lieu sous l'inspiration, ou même sous l'action directe de l'État.

Sans doute, dira-t-on, mais c'était là mesures tyraniques de pouvoirs absolus, et par une argumentation diamétralement opposée à la précédente, l'on cherchera à vous arrêter, comme l'ont fait certains de vos amis politiques, en vous suppliant de ne point attenter à la liberté nécessaire des individus.

En vérité, si la réforme devait être impérative, si les gens de tout âge devaient être du jour au lendemain obligés d'adopter de nouvelles habitudes, si les imprimeurs étaient contraints, sous peine d'amende, d'oublier les formes graphiques qui leur sont usuelles, il y aurait là un coup de force injustifiable, contre lequel nous, les réformateurs, nous serions unanimes à protester. Mais qui a proposé cela? Où voit-on que ces procédés sommaires soient recommandés, et dès lors n'est-il pas un peu puéril de partir en guerre contre des chimères?

Ce que pense votre commission, c'est que feindre d'attendre tout de l'usage est une hypocrisie, puisqu'on sait bien que par les examens, par l'enseignement, par les livres, par les journaux, il est fait une quasi-obligation de suivre l'usage actuel. Aussi sommes-nous unanimes à vous demander de détruire cette contrainte. Mais il ne s'agit nullement de lui en substituer une autre. Il s'agit de faire enseigner à la génération qui vient quelque chose de plus sage, de plus logique, de plus simple que ce qui est. Ceux qui, dès maintenant, voudront s'y ranger en auront la faculté, mais le vieil usage sera toléré, même à l'école. Dans ces conditions, où est la violation de la liberté?

CARACTÈRE DE LA RÉFORME
UNE PROPOSITION

Comment, Monsieur le Ministre, allez-vous user de vos droits? Quelle étendue et quel caractère donnerez-vous à la réforme?

J'ai soumis à la Commission une proposition que je ne puis pas ne pas reprendre ici, quoique je sache d'avance qu'elle sera repoussée. La Commission m'a — très courtoisement du reste — fait observer qu'elle était réunie pour un objet bien déterminé, et qu'elle n'avait pas mandat de créer un nouveau système graphique. Mais elle a consacré une note à mon projet, et l'Académie en a visiblement été épouvantée; peut-être ai-je été cause que sa répugnance pour les réformes présentes s'est trouvée augmentée. « La Commission dit-elle, inquiète un peu l'Académie, quand elle en appelle pour faire ce qu'elle ne fait point, à d'autres réformateurs qui posséderont des pouvoirs plus étendus que les siens (p. 9) et quand elle nous fait prévoir que les temps viendront où l'on écrira *crétiin* (chrétien), et (le *g* guttural subsistant seul) *gère* (guerre), *géris* (guéris), etc. C'est précisément cette porte ouverte à des changements qui seraient, cette fois, un bouleversement véritable, et aussi cette demi-invitation à entrer par cette porte ouverte, qui ne sont pas sans alarmer l'Académie. » L'Académie, en supposant qu'il est phonétique d'écrire *crétiin*, montre encore une fois qu'elle ignore les éléments de la question.

Voici donc, dans toute sa simplicité redoutable, mon système. Le ministre nomme une Commission composée de linguistes et de phonéticiens. Cette Commission, à l'aide des instruments de phonétique expérimentale aujourd'hui existants, recueille le parler de personnes réputées pour la correction de leur prononciation. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'Académie désignât quelques-unes de ces personnes. La Commis-

sion confronte les prononciations ainsi enregistrées, elle établit la normale, qui, inscrite mécaniquement, infailliblement, sert d'étalon.

Cet étalon est, comme celui du mètre, officiellement déposé. La Commission, prenant ensuite dans l'alphabet actuel à peu près tous les éléments de son écriture, établit un système graphique. Elle adopte les signes diacritiques, accents, cédilles, tildes, qu'elle juge nécessaires pour distinguer les sons, pour marquer par exemple les diverses voyelles d'un même groupe, ainsi l'*a* grave, l'*a* moyen, l'*a* ouvert, l'*a* nasal, le tout sans s'écarter jamais du principe absolu : un signe pour un son, un son pour un signe.

Notons que cette graphie phonétique est dès maintenant plus qu'à moitié faite, car elle se rapprocherait sans aucun doute beaucoup de celle que la *Revue des patois*, et depuis l'*Atlas linguistique de la France* ont adoptée et répandue. A l'heure actuelle, celle-ci, familière aux linguistes, sert déjà à l'enseignement du français aux étrangers. L'Université de Grenoble, l'Université de Genève en usent couramment. Ce n'est donc point un rêve, encore moins une folie. Sûre, claire, commode, rapide, elle est en outre d'une telle simplicité, qu'une heure suffit pour apprendre à la lire, une journée pour s'habituer à la reproduire.

Si le Ministère entrait dans ces vues, la graphie constituée ainsi serait enseignée dans les Facultés d'abord et les Écoles normales, de façon qu'elle devienne très rapidement familière aux futurs mattres. De là, elle passerait dans l'enseignement des écoles, d'abord comme

une sorte de sténographie, ensuite, quand les livres élémentaires seraient en nombre suffisant pour le permettre, elle deviendrait la graphie normale. Quant à l'orthographe actuelle, il serait inutile d'y rien changer. Elle resterait en l'état. On apprendrait pendant un temps déterminé à la lire et à l'écrire, puis bientôt seulement à la lire, ce qui est très simple. Ainsi la substitution totale, définitive, se ferait sans secousse. Les enfants sauraient écrire, en même temps que lire, l'enseignement orthographique disparaîtrait avec ses vices de toute sorte, on apprendrait dans les écoles à parler correctement, ce qui est impossible dans tout autre système, une énorme économie de temps et de peine serait faite dans la reproduction de la parole, et cela sans qu'aucune habitude, aucune routine même en soit contrariée. Et, comme tous les trente ou cinquante ans la graphie serait attentivement révisée par comparaison avec l'étalon, de façon que les quelques légères modifications qui auraient pu se produire dans la prononciation y soient introduites, la réforme serait faite pour toujours, il n'y aurait plus de question orthographique.

Je n'insiste point du reste, Monsieur le Ministre, sur ces vues personnelles, et je vous engage moi-même à vous fonder sur le projet de la Commission. Tout n'y est pas bon, soit. Comme il arrive dans toute commission, il y a eu dans celle-ci une droite et une gauche. Le jour où des absences mettaient la première en majorité, les votes ont été plus conservateurs que d'ordinaire. De là des timidités et des inconséquences que l'Académie a eu raison de relever. Mais, légèrement amendé sur quelques

points, je crois, Monsieur le Ministre, que le projet résiste à toutes les objections qu'on lui a faites.

LES OBJECTIONS

Je vais passer en revue ces objections, en les classant d'après les raisons que l'Académie donne elle-même, ou qu'on peut avec évidence trouver au fond de ses refus :

1° L'Académie repousse la réforme proposée, elle ne sait pas au juste pourquoi. Ainsi elle repousse *roze* pour *rose*, *pèze* pour *pèse*, « sans avoir, à la vérité, dit-elle, une raison très forte pour prendre ce parti » (25). Impossible dès lors de discuter.

2° L'Académie ne comprend pas, elle le dit elle-même, les raisons qui justifient les propositions faites par la Commission (Ib.). Elle ne devine pas pourquoi *caze*, *épouze*, *buze*.

Rien de plus facile que de l'éclairer. C'est pour s'avancer vers un état extrêmement désirable, où un signe représentera toujours le même son. Nous avons un signe *z*. Nous tâchons qu'il soit partout le signe de *s* sonore, comme dans *zone*, de façon que tôt au tard *s* devienne de son côté partout le signe de *s* sourde, comme dans *sûr*. Nous proposons donc que régulièrement, entre voyelles, *z* s'écrive *z*. Et l'Académie elle-même approuve *dizième*, comme *onzième* (malgré *six*). Mais elle n'a pas compris que l'analogie devait aller plus loin.

3° L'Académie craint de choquer l'usage. Elle se refuse à écrire *cliant* (= *client*), « de peur de heurter des habitudes bien fortement enracinées » (9). De même pour *neu* (= *nœud*) (11); pour *manjons* (= *mangeons*), quoique le *ge* « soit un empiètement illégitime du *g* sur le *j* » (22). De même pour le remplacement des lettres grecques *y*, *th*, *ph*, *rh*, par *i*, *t*, *f*, *r*, (28). De même enfin pour la suppression du *p* de *sculpteur* et *dompteur* (30).

Vaut-il la peine de montrer qu'on ne fait pas une réforme, qu'on ne perce pas une rue, qu'on n'assainit pas un quartier, qu'on n'édicte pas, soit une loi, soit un simple règlement de police, sans déranger quelques habitudes?

Si le repos de la « république des lettres » doit être troublé, parce qu'on écrira *veu* ainsi qu'*aveu*, *euf* comme *neuf*, *seur* comme *douceur*, *téorie* comme *trône* ou *trésor*, *coléra* comme *colère*, *frénologie* comme *frénésie*, c'est que ce repos qu'on veut n'est plus la paix, mais la mort.

4° L'Académie tient à garder la physionomie des mots (col. I en bas et col. 2, § 5). J'ai déjà dit ce qu'il faut penser de cet argument. La « beauté plastique de notre langage », comme dit la pétition de la *Revue Bleue*, est ailleurs heureusement que dans l'*s* de *phrase* et dans le *p* de *sculptural*. L'art, en écriture comme ailleurs, est dans la beauté simple des formes, dans la justesse, dans la vérité. Les vrais hommes de lettres qui se laissent aller à ces écarts d'imagination subjective, se font tort à eux-mêmes. Leurs œuvres dureront encore que ces choses ne seront plus.

5° L'Académie refuse l'orthographe proposée parce qu'elle ne voit pas ce qu'il y a d'utile à avoir des règles générales. Ainsi elle refuse d'étendre à *trahir*, ce qu'on fait pour *hair*. *H* est en possession, donc tout est bien.

Cette façon de concevoir est avouée plusieurs fois.

La Compagnie veut bien de *déjà*, pas de *la* (1). Elle accepte *échele*, et elle ne saisit pas que *quele* (*quale*), *tele* (*tale*), sont tout à fait dans le même cas (16). Elle veut examiner chaque mot où se trouve *rh* grec, elle favorisera *i* pour *y*, mais elle ne s'engage pas, etc (28).

Il lui répugne visiblement de faire quoi que ce soit de général. Ah non ! Elle ne se lie par « aucun de ces principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on arrive à l'application ». Les lois sont bonnes pour les linguistes. L'Académie elle, a une linguistique à elle, celle du xvi^e siècle, dont le principe est le caprice, dont le résultat est l'exception. Il lui semble que tantôt *rh* fait mieux et tantôt *r* seule. Le premier mot gardera *h*, l'autre non. Et on s'imagine avoir simplifié, parce qu'au lieu de 50 mots biscornus, il n'y en aura plus que 26 ! On refait, après débats sur chaque espèce, des exceptions aux exceptions ; on aggrave en réalité le mal au lieu d'y remédier.

6° L'Académie n'entend pas les sons que le commun du public entend, ou plutôt elle en entend qui sont imperceptibles pour tous. Aussi elle entend deux *t* dans *jette*, et dans *nette*, *hutte* (18), si bien que prononcer *jete*, *hute*, comme tout le monde, est à son avis une véritable déformation ; elle entend deux *r* dans *fourre*, dans *bourre*.

(17), et elle se déclare très ferme là-dessus. Il est vrai qu'au § 19 elle accepte implicitement qu'on dise *bourer* avec une seule *r*. Mais c'est dans la perception de *l* double que l'acuité de son ouïe se révèle. La netteté des deux *l* de *ballot* lui apparaît si grande que, sans se souvenir de la déclaration qu'elle a faite, d'après laquelle personne ne peut dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation, elle se demande de quelle région peuvent être les personnes qui ne prononcent pas un *bal-lot*. On dit de même suivant elle, une *al-lée*, des mains *cal-leuses*, un *cel-lier*, un *dal-lage*, *sel-ler* un cheval. Si tous les traités de prononciation, si les dictionnaires, si Littré n'ont noté ici qu'une *l*, tant pis pour eux.

Les instruments d'enregistrement diront ici qui a raison, Monsieur le Ministre, ils le diront infailliblement, et je sais d'avance ce qu'ils diront.

Il n'y a guère que l'agitation où des projets perturbateurs ont jeté l'Académie qui puisse expliquer ici l'erreur où elle est tombée. La colère, comme la déclamation ou le cri, transforme la phonétique des mots. Dans le drame on roule les *r* de *terrible*, l'Académie, dans son indignation, a vibré les *l*. Je me représente les *al-lées* et venues du rapporteur, mâchant ses mots comme des *bal-les*, ainsi que le personnage de Daudet, tantôt *al-léchant* les collègues, tantôt *al-lumant* la colère de ceux qui semblaient *mol-lir*, démontrant à ceux qui invoquaient les souvenirs du *col-lège*, où on se faisait *col-ler* pour une dictée, combien les consonnes *em-bel-lissent*, combien elles ajoutent à l'harmonie.

Emportée par ce mouvement, la Compagnie déclare net qu'elle espère que l'écriture refera la langue. Un jour viendra où les consonnes écrites, là où elles ne sonnent plus, finiront par se faire réentendre. Légitimes ou non, peu importe. Ah! l'étymologie ici n'embarrasse point. *Beurre* est tout à fait venu de *but(y)ru* comme *père* de *patre*. Mais, puisqu'il est écrit avec deux *rr*, il faut espérer que *beurrer* va prendre les deux *r* (20). *Carré*, de *quadratu*, et son verbe *équarrir* — dont l'orthographe est si admirablement rapportée à celle du simple — prendront le même chemin (20). *Annoncer* est fait comme *anoblir*, *ressouvenir* est composé de *re* et de *souvenir* comme *pres-sentir* de *prés* et *sentir*. Que fait tout cela? l'Académie « jugerait souhaitable » que l'orthographe amenât l'usage de dire *com-mander*, *com-mettre*, *com-mode*, *com-mun*, *enflam-mer*, *ardem-ment*, *abandon-ner*, *an-née*, *an-niversaire*, *an-neau*, *an-noncer*, *bon-net*, *con-naitre*, *ac-corder*, *ac-quisition*, *op-portun*, *op-probre*, *ab-baye*, *af-faire*, *af-famer*, *af-faiblir*, *des-saisir*, *dis-syllabe*, *enter-rer*, *bour-reau*, *bar-reau*, *bour-riche*, *bour-ru*, *car-rière*, *cor-ridor*, *char-rette*, etc. (21, 24, 20.)

On croit rêver en lisant cette liste, que j'ai abrégée, et qu'il faut lire à haute voix pour la goûter. On accuse — à tort du reste — les ouvriers de la réforme orthographique de toucher à la langue. Mais que fait donc ici l'Académie? De parti pris, sciemment, elle impose une forme, dont elle espère que l'effet sera de changer la langue parlée. Ah! vous déplorez, MM. les philologues, qu'un des méfaits principaux de l'orthographe soit de déna-

turer les mots. Votre Littré en a dit sa tristesse. Eh bien, ce qui n'a été qu'accident va se généraliser. Vous vous plaignez que des groupes affreux de consonnes, inconnus à nos pères, ont reparu dans *obscur*, dans *excuse*, qu'on commence à dire *respect*, *sculpter*, *promptitude*, *som-met*. Vous en verrez bien d'autres.

Vous avez découvert de prétendues lois de formation des mots, d'après lesquelles la bouche populaire, par une adaptation continue à sa conformation naturelle, et à ses instincts physiologiques, a fait passer insensiblement le latin vulgaire au roman, et le roman à l'ancien français, puis l'ancien français au français moderne, nous allons les arranger, vos lois. Ah! *quadrato* a passé à *qadrado*, *qadrat*, *qadret*, *qadhret*, *caret*, *caré*. Qu'est-ce que cela nous fait? Il nous plaît d'y réintroduire deux *r*. La prononciation sera « moins molle, moins nonchalante ». Cela ne suffit-il point?

Aucun double *b* ne s'est maintenu dans le passage du latin au français: *abbate* est donc devenu *abate*, *abet*, *abé*. On l'écrivait ainsi en ancien français. Qu'est-ce que cela prouve? Le double *bb* est plus beau. Il y a du reste un rapport entre cette graphie et le geste des deux bras étendus pour la bénédiction. On dira *ab-bé*.

Vous prétendez nous imposer *charue*. Non. Nous ferons une réforme, mais à rebours: nous mettrons deux *rr* à *charriot* (III), et, comme nous espérons bien qu'on dira bientôt *charrette*, on dira aussi *charriot*. Ne sera-ce pas plus expressif, et l'harmonie (si chère à nos prédécesseurs) de l'hémistiche: *L'essieu crie et se rompt*, se trouvera dé-
passée par le vers de Musset:

De pesants charriots commençaient à rouler.

N'entend-on pas mieux crier les roues ? Il est vrai que Musset n'aura pas fait son vers ainsi. Mais ne lit-t-on pas Corneille avec une prononciation qui n'était pas la sienne ? C'est comme cela qu'on fait la science.

Il est vraiment prodigieux qu'au commencement du xx^e siècle, une Académie qui vient seulement de perdre Gaston Paris, qui se réunit dans le même bâtiment que l'Académie des Inscriptions, affiche un si superbe mépris des lois les plus élémentaires du langage.

Que l'idée de se conformer à une écriture fautive, absurde, incohérente, soit venue à l'esprit d'un des Autels, autour de 1550, cette fantaisie apparaissait déjà si « ànière » de son temps, que Meigret lui répondait en substance : Si un peintre, s'estimant aussi savant en son art que toi en ton écriture française, voulait corriger la nature comme ayant fait tes oreilles trop courtes et étroites, et qu'il te les fit en ton portrait d'une telle avenue et poil que celles d'un âne rouge, comment pourrais-tu te défendre, suivant la même loi dont tu veux nous faire prononcer les lettres superflues, de l'obligation d'enter en ta tête ces belles oreilles d'âne (*Def. de L. Meigret, II, v^o*). Et tout confus, le jeune des Autels se réfugiait derrière son imprimeur, affirmant que celui-ci avait oublié une négation, qu'il avait, lui, l'intention de déconseiller une si sottise proposition.

Or ce que Meigret, Henri Estienne, ne pouvaient que deviner, éclate aujourd'hui en pleine lumière. Le langage n'est pas un produit artificiel.

La langue écrite, la seule à laquelle s'intéresse l'Acadé-

mie, a des droits, sans doute. Mais est-ce la servir que de prétendre qu'elle réglera la prononciation ? Même si la forme graphique était sage, fidèle, cohérente, suivie, il serait anti-naturel et du reste impossible de prétendre faire de cette forme la norme de la forme parlée. Mais que dire de cette prétention dans l'état actuel de l'orthographe ? Comment imposer à l'usage *paysan-ne* à côté de *courtisane*, *tutel-le* à côté de *clientèle* ? On a restauré *festoyer* en gardant l's. Il est maintenant irréparablement éloigné de *fête*. Où est le profit ? Il ne se peut pas, bien que l'Académie revienne plusieurs fois à cet objet, qu'elle rêve un projet aussi insensé que de faire de notre français, qui garde encore quelque homogénéité, en effaçant peu à peu son caractère propre, un monstre qui ne sera ni latin, ni grec, ni français. Car cela, c'est purement et simplement la destruction de la langue même.

Ah ! il y a un autre programme, autrement fécond, autrement digne de l'attention de l'Académie. Si elle veut défendre la langue, comme elle doit, qu'elle ouvre les yeux aux vrais dangers qui la menacent. Qu'elle cherche à endiguer l'invasion gréco-latine, dont le flot toujours croissant submerge le vieux fonds national. Quand on vient demander à ses membres s'il faut dire un *taximètre* ou un *taxamètre*, qu'elle engage l'inventeur à dire tout simplement un *compte-taxe*. Cela n'est venu à l'esprit de personne, et là est cependant le vrai péril. L'éducation du collége, le désir mercantile de dissimuler sous des mots pompeux et barbares des produits ou nou-

veaux ou déjà souvent démodés fait inventer des *stel-lines*, des *automobilines*, des *triporteurs*, des *excito-stupéfians*. L'un s'intitule *oculariste*, l'autre fabrique des *acatènes*, un troisième vend du *reconstituol*, pour ceux qui font de l'*hippisme*. Des échantillons de ce genre apparaissent à raison de dix ou vingt par jour; si l'Académie veut sauver le Capitole, c'est de ce côté qu'elle doit faire front. Elle tourne le dos à l'ennemi.

Dans sa résistance, elle ne peut s'appuyer que sur la langue populaire, où il y a à élaguer sans doute, qu'il faut distinguer avec soin de l'argot, mais dont la solide tradition conserve obscurément les vieux procédés de formation et d'enrichissement du vocabulaire. *Cocardier*, *pédaleuse*, *petite-main*, *paletot-sac*, *emballage*, *théâtreuse*, *panne*, sont nouveaux et vulgaires, soit! combien supérieurs à *cidrologie*, *aéro-club*, *agrarien*, *extériorisation*, *antijuif*, *auto-forgerie*, *cablogramme*, *néo-impressionisme*, ou *statuomanie*.

Entre la langue savante et la langue populaire le fossé est déjà d'une grande, d'une trop grande largeur. En se figeant dans ses formes, en se faisant de plus en plus grec, le latin classique s'est trouvé peu à peu si éloigné de la langue vulgaire, que, les événements politiques ayant détruit les écoles où on l'enseignait, il a péri, et la restauration qui est venue au ix^e siècle n'a pu lui rendre la vie. Une Académie qui a charge de la langue française fera bien de méditer cet exemple.

6° L'Académie repousse *courroux*, parce que *courroux* semble s'apparenter mieux avec *courroucer* (26). En

effet la dernière partie de l'*x* ayant la forme d'un *c*, le lien est évident. Elle ne veut pas de il *vaint* « ne croyant pas mauvais de conserver le *c* qui est dans l'infinitif. Elle fait remarquer du reste, « à titre de greffier de l'usage », que cette 3^e personne n'est pas usitée (15).

Cette dernière remarque supprimerait la difficulté. Malheureusement les greffiers de l'usage ont oublié *convaincre*. Est-ce que cette phrase : L'*Académie ne me convainc pas* serait hors d'usage? Impossible de s'en tirer par cette échappatoire. Et alors en quoi le *c* est-il ici plus nécessaire qu'ailleurs une *m* ou un *v*? On écrira donc : *il dorm* ou *il dormt*, *il viv* ou *il vivt*, *il pleuv* ou *il plevt*! A quoi bon *il tend*, si on n'écrit pas *il plaind*? Par quelle bizarrerie *il résout* puisque *coud* doit garder le *d* de *coudre*? Si vraiment la vue matérielle de la dérivation est chose si nécessaire, il n'y a point à hésiter, rétablissons *il plaind*, *il résoud*.

Démocratie, *partiel*, doivent, dit-on, garder le *t* pour qu'on y retrouve *démocrate*, *partie*. En bonne foi le peuple a-t-il jamais eu besoin de savoir votre orthographe pour faire les mots où coule la sève puissante de la langue?

7° L'*Académie* a rejeté la proposition d'écrire *à*, *là*, *où*, sans accent, pour ne pas les confondre avec *a* verbe, *la* article, *ou* conjonction.

L'*Académie* reste donc fidèle au principe qu'il faut créer artificiellement des différences entre les mots écrits, quand il n'en existe pas entre les mots parlés. Elle ne veut pas confondre *la* article et *là* adverbe. C'est prendre grand souci de l'enseignement grammatical. Mais *la*

article est bien plus facile à confondre avec *la* pronom. Quelle marque distinctive va-t-on donner à ce dernier? Et le *la* des musiciens, ne fera-t-on rien pour lui?

L'Académie craint qu'on ne mêle *dessin* et *dessein*, dont on a seulement depuis cent ans inventé de faire deux mots; elle pense qu'on brouillera *dis-moi*, et *dix mois*, si une fois on renonce à l'*x* de *dix* (26). Son rapport témoigne de bien d'autres peurs de ce genre. Elle va jusqu'à dire que, du jour où on écrira *fame*, on engagera le public à prendre le mot *fameux* pour un dérivé de *femme* (10). On prendrait donc *amiable* pour un dérivé de *âme*, n'était l'accent circonflexe! Je sais qu'il existe dans les mess de sous-officiers un calembour odieux sur les maisons *mal famées*. Mais l'Académie croit-elle tous les Français au niveau de ces plaisanteries de caserne?

Il y a dans la langue des milliers de mots qui prêtent à ces calembredaines, même par écrit. Des hommes diligents en avaient fait des recueils en prose et en vers; ils sont volumineux.

Les seules œuvres d'Henri Rochefort en fourniraient un juste volume. Sa réputation s'est fondée sur la phrase célèbre : « La France contient, dit l'Almanach impérial, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement », et voilà quarante ans que ce publiciste continue ces sortes d'acrobaties à la grande joie de certains lecteurs : M. Tirard est un homme d'État, de l'état d'horloger, etc. Touchatout écrit aussi de ce style, et bien d'autres.

L'Académie a horreur de ces calembours. Fort bien. Qu'inventera-t-elle pour marquer que l'*arrêt* superbe

dont je parle n'est pas celui d'une Cour, mais celui de mon chien, pour bien préciser que M. X., qui a acheté une *bergère*, ne fait pas la traite des blanches ?

Proposera-t-elle de mettre un accent aigu, grave, droit circonflexe, un point dessus, un point dessous, un tréma ? Le jeu des signes diacritiques, même augmenté, n'y suffirait pas. Je sais que les prédécesseurs ont souvent heureusement rencontré. Voyez le mot *sin* ? Une orthographe pour chaque sens, c'est merveilleux ! On a composé pour lui une de ces phrases mnémoniques admirables, qui font de nos grammaires un objet universel de risée : *Cinq* cordeliers, *sains* de corps et d'esprit, *ceints* de leur corde, portaient dans leur *sein* le *seing* du Saint-Père. Mais le moyen d'en faire autant dans tous les cas ? Que devenir en présence de *cour* ? Comment montrer à l'étudiant, auquel on prescrit de *suivre les cours*, qu'on ne lui propose pas de longer les avenues, et au cocher, à qui on donne le même ordre, qu'on ne l'expédie pas à la Sorbonne ? Or il faudrait ajouter qu'un banquier, à l'idée de *suivre les cours*, ne pourrait comprendre qu'une chose, savoir qu'on lui demande de surveiller la cote. Les *cours* des rois elles-mêmes n'ont, hélas ! aucun moyen graphique de se distinguer des *cours* où balayent des concierges. On a fondé là-dessus de petits jeux de société. L'Académie pense-t-elle en venir à supprimer ces innocentes distractions ?

En réalité, elle ne peut ignorer que ces prétendues équivoques n'existent, que quand on les fait naître à dessein. On veut conserver *poïds*, pour le rendre bien dis-

tinct de *pois*. Est-ce que jamais épicier, à qui une cuisinière est venu acheter une livre de *pois* a eu l'idée de lui tendre les *poids* de sa balance? Quand on a parlé à la Chambre de la retraite des *mineurs*, est-il un député, si enfoncé qu'on le suppose dans la sottise, qui ait pensé une minute, qu'il s'agissait de retraiter les gens âgés de moins de 25 ans?

Si ces confusions n'ont jamais ou presque jamais lieu dans le langage parlé, parce que le contexte les éclaire, pourquoi se produiraient-elles dans le langage écrit? L'Académie imagine pour exemple la phrase *ni ni, ni fleurs*. Je défie qu'on la prononce, même mentalement, sans la comprendre. Le deuxième *ni* porterait du reste dans une orthographe phonétique une marque distinctive, puisqu'il est tonique. La vérité, L. Havet l'a dite magistralement, il y a quelques années. « Les expédients distinctifs de l'écriture nuisent à la clarté de la langue. Tout auteur qui n'est pas de premier ordre compte sur eux pour rendre ses phrases intelligibles... or, du moment qu'on ne peut comprendre qu'à l'aide de l'orthographe, la phrase est mal faite. Y ajouter des accents superflus et des lettres parasites, c'est faire comme l'enfant qui dessine, et qui écrit sous son œuvre, chien ou maison. Soyons sûr que le dessin de l'enfant est informe (*Rev. de l'Ens. second.*, 1^{er} août 1889.)

Il en est tout autrement des confusions d'écriture, telles que *portions* et *portions*, que la commission veut éviter. Je ne les juge pas pour mon compte bien dangereuses, mais tout de même celles-là empêchent de lire. Vous voyez circuler sur les boulevards des voitures avec la

raison sociale : *Les fils de Cartier-Bresson*. Est-ce de ses *fils* bien connus, ou de ses *enfants* qu'il s'agit ? De même personne à Paris ne sait s'il faut dire : *La Boétie* ou *La Boécie*. On est donc amené quelquefois par l'orthographe actuelle à dire autre chose que ce qu'il faut dire pour se faire comprendre, et ceci est fâcheux.

8° L'Académie « repousse le principe même sur lequel s'appuie et d'où est comme partie la commission » et qui consiste en ceci : « rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique, la parole écrite de la parole parlée. »

Il faut bien entendre que l'Académie ne reproche pas à la commission de faire une orthographe phonétique, elle sait que la commission ne la fait pas. La phrase signifie donc que l'Académie se refuse à aller de ce côté. Elle ne veut pas qu'on se propose pour idéal de conformer l'écriture à la prononciation.

Il avait été admis jusqu'ici que c'était là incontestablement le but de l'écriture, parce que c'était un axiome indiscuté que plus un signe est simple, sûr et clair, plus il est parfait.

Si cela n'est pas, pourquoi l'Académie a-t-elle écrit dans la dernière édition du Dictionnaire, *collège* au lieu de *collége*, n'était-ce pas parce que l'*é* d'autrefois est devenu *è* ? Pourquoi en 1835, *Français* au lieu de *François*, sinon parce que *oi* était passé au son *ai* ?

Veut-on dire qu'il faut attendre, et qu'on doit laisser écouler un ou deux siècles avant de rejoindre la parole ? Mais cela même fût-il admis, que le principe de la com-

mission resterait encore debout ; le but, c'est de rapprocher le signe de la chose signifiée, de conformer l'écriture à la parole.

L'Académie, pour écarter ce principe, donne plusieurs raisons.

1° Il n'y a rien de plus arbitraire, dit-elle, qu'une orthographe phonétique. Je ne comprends pas plus cette raison que la conclusion qu'elle en tire. Arbitraire signifie qui n'a point de règle, ni de fondement naturel, qui dépend du choix de chaque personne. Comment une orthographe purement phonétique pourrait-elle être arbitraire ? Nous autres linguistes, qui nous servons d'une orthographe phonétique, nous le faisons précisément parce que dans ce système le rapport entre le son et le signe est si absolu, si peu sujet à changer, que nous lisons infailliblement tel qu'il se doit prononcer le son que nous voyons écrit. Soit par exemple le signe *e*, qui représente une voyelle *e* entièrement nasalisée. Partout nous l'écrivons *z*. D'où le principe absolu : tout *e* nasal s'écrit *z*, tout *z* se lit par *e* nasal. Et c'est ce principe qui paraît « sans fondement naturel », tandis que celui de l'Académie est seul simple et logique, avec ses vingt façons d'écrire le son *in* : *vin, vint, chien, vient, rein, seing, peint, pain, etc.*

Qualifie-t-on cette orthographe d'arbitraire, parce qu'on veut dire qu'il y aurait autant d'écritures que de prononciations ?

Il est incontestable qu'à Paris même, il y a sur certains points divers usages, dont les observateurs méticuleux ont déjà noté les divergences. Quiconque est du

métier connaît les travaux de Koschwitz et de l'abbé Rousselot sur ce sujet. Mais ces divergences n'empêcheraient en aucune façon d'établir avec une approximation suffisante le « bon usage », ce bon usage qu'on est bien obligé d'invoquer ailleurs, sans que cependant, en matière de lexique, de grammaire ou de syntaxe l'expérience puisse le contrôler. Les divergences ne sont point irréductibles, et on peut arriver parfaitement à une *orthoépie*, base de l'*orthographe*. J'ose dire que les recherches qui seraient faites à ce sujet seraient pour la langue d'une incomparable utilité.

Qu'on cesse donc de nous dire que le Marseillais écrirait comme à Marseille, et le Picard comme en Picardie! L'un et l'autre écrivant en français écriraient comme à Paris, et ils auraient l'avantage, qu'ils n'ont pas aujourd'hui, qu'en apprenant à écrire, ils apprendraient du même coup à parler, ce qui leur est aujourd'hui tout à fait impossible. Qui se plaindrait du changement?

Au reste, au lieu de rêver sur des hypothèses, par les procédés anagogiques des théologiens, ne conviendrait-il pas en bonne méthode de s'enquérir des effets produits par l'orthographe phonétique, dans les pays où elle est pratiquée, en Espagne par exemple? M. Brunetière n'a pas été sans aller faire sa semaine sainte à Séville. Il sait sans nul doute l'espagnol. Il a remarqué que, en Andalousie, on ne prononce pas dans le peuple l'*s* finale. Il est passé dans la rue *de las sierpes*, dans le dialecte du pays *de la sierpe*. Il s'est entendu offrir de l'eau fraîche, dans le dialecte du pays *agua frechka*, au lieu de *fresca*. Pourrait-il nous dire si cette prononciation trouble en

rien la langue écrite, et n'a-t-il pas constaté au contraire que, sous l'influence de l'orthographe limpide, transparente, d'une sincérité impérieuse de l'espagnol, les gens bien élevés en Andalousie non seulement écrivent correctement *sierpes*, *fresca*, mais en arrivent à reprendre la prononciation normale?

Que peut, au contraire, sur nos accents provinciaux notre graphie, dont on ne sait jamais s'il faut la suivre, parce qu'elle est presque partout maîtresse d'erreur et de fausseté?

3° Personne, dit l'Académie, n'est en mesure de dire que telle province ou telle autre est en possession de la vraie prononciation. A ce coup, voici un jugement qu'on n'attendait point. L'accent de Marseille, l'accent auvergnat, le comtois réhabilité par l'Académie, puisqu'il n'est point avéré qu'une province plutôt qu'une autre, parle le pur français.

Que penseraient d'une pareille assertion les Malherbe, les Vaugelas, les Bouhours, et tous les Académiciens qui ont eu tant de peine à « dégasconner » la langue, dont toute l'autorité reposait sur ce fait qu'ils parlaient comme à la cour? Est-ce parce que Paris n'a plus de cour, que tout d'un coup on lui retire le privilège qu'il commençait à posséder aux environs du xii^e siècle, et que personne dès le xvi^e siècle ne lui contestait plus?

La phonétique, dit encore l'Académie, change de génération en génération.

L'Académie exagère volontairement. Il y a sans doute d'une génération à l'autre des changements phonétiques, mais ils sont en général minimes, l'évolution est lente et

ne porte point sur beaucoup de sons à la fois. C'est chose connue de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la langue, mais qui ne saurait être établie ici, puisqu'elle comporterait l'exposé des changements phonétiques dans les trente dernières années par exemple, et que ce n'est point le lieu d'une semblable leçon.

Je me contenterai donc sur ce point d'en appeler aux académiciens d'un certain âge. Je suis sûr, pour avoir vu certains d'entre eux en famille, qu'ils comprennent très bien leurs petits enfants, donc la prononciation n'a pas si totalement changé depuis leur jeunesse.

Et, si les choses allaient si vite, comment se pourrait-il que, dans les trois premiers vers d'Athalie par exemple,

Oui, je viens dans son temple adorer l'Eternel.
Je viens, selon l'usage antique et *solemnel*
Célébrer avec vous la fameuse journée....

il n'y ait eu, depuis 1691, qu'un vrai changement, celui du mot *solemnel*.

Or précisément ce changement n'a nullement été empêché par l'orthographe. On eut beau écrire d'abord *solemnel*, ensuite *solennel* par *e* et deux *nn*, on n'entend plus que *a* et une *n*¹.

9^e L'Académie conserve *temps* (14) *corps* (13) par respect de l'étymologie. En effet, elle nous le dit longuement, elle est très attachée à l'orthographe étymologique. Elle reconnaît que cet attachement a été souvent mal

1. L' *e* de la seconde syllabe se prononce ouvert et comme s'il était suivi de deux *nn*, dit REGNIER-DESMARAIS, 23 (Thur. Hist. pron. fr., II, 472).

placé, que les tenants de l'étymologie ont aimé celle qui les trompait. Mais la Compagnie n'en conçoit point de dépit, et elle est disposée à garder à la graphie grécolatine sa fidélité séculaire, en y apportant seulement plus de méthode et plus de savoir exact.

J'entends bien ce que veulent dire les derniers mots, c'est qu'on retranchera les lettres étymologiques, là où elles ne le sont pas, que *scie* déposera son *c*. Mais *forcené* reviendra-t-il à sa vraie forme *forséné*, alors que l'orthographe l'a déjà fait rapporter à *force*? Que va devenir *legs*, si bien rapproché par l'orthographe du verbe *léguer*, qu'on ne reconnaît plus en lui le vieux substantif verbal de *laisser*? Comme, en vertu d'un principe cher à l'Académie, le public commence à dire comme il lit, *un légue*, je prévois de longs et pénibles conflits entre le « savoir exact » et l'usage. Le premier entre bien tard et un peu bien mal armé dans la lice. Au reste, puisque *poïds* doit garder son *d*, le savoir exact est déjà battu.

Mais, ce qui est plus grave, c'est la menace qu'on nous fait d'apporter plus de méthode dans l'application du principe étymologique. Cette « méthode » m'effraie. Veut-on dire que, choisissant dans une série de mots, on cessera de permettre aux uns de s'émanciper de l'étymologie, pendant que les autres y restent soumis? On va unifier méthodiquement. Alors *fantôme*, *fantaisie*, vont reprendre le *ph* de *diaphane* ou de *phénomène*, *corsage*, *corset*, vont redevenir *corpsage*, *corpset*, à cause de *corps*! La méthode voudrait plus encore, car, dans un mot, quelle est la lettre étymologique? Pourquoi plutôt celle-ci que telle autre? Dans *châtier*, je vois bien que le cir-

conflexe représente une *s*, d'où vient cette préférence? Et comment abandonne-t-on le *g*, qui serait si utile aux Italiens, qui disent *castigare*, et aux Espagnols qui disent *castigar*.

Le moment, dit l'Académie, est-il bien choisi pour travailler à effacer le souvenir des origines de notre langue? Je me refuse, Monsieur le Ministre, à examiner cet argument d'ordre tout politique. Si le *p* de *temps*, en favorisant le rapprochement avec *tempo* et *tiempo* doit favoriser du même coup l'union des nations latines, raison d'État! nous n'avons plus rien à dire.

Mais peut-être y a-t-il là quelque illusion, et ce badi-geon tricolore ne sert-il qu'à cacher un bien pauvre argument. Les gens lettrés, les gens « bien élevés » de tous les pays, dit l'Académie, « saisiraient moins bien et moins vite ce que nous voulons dire quand nous écrivons : *temps*, si nous écrivions ce mot ainsi *tans*, *tens*, ou *tan*. Le mot *temps*, qui ne diffère de *tempus* que par une lettre est compris d'eux au contraire du premier coup et à première vue. »

Oui peut-être, quand les étrangers savent le latin. Mais ceux qui ne le savent point? Mettons qu'ils ne soient pas des gens « bien élevés », ils sont tout de même, ils sont même des millions, comparativement aux autres. Ils veulent apprendre commercialement notre langue, pour nous acheter et nous vendre. Choses inférieures, dites-vous. Peut-être, quoique les économistes et les politiques ne s'y accorderont point. Et dans le cas de tous ceux-là, l'argument se retourne, car *temps* leur est d'autant plus difficile à comprendre qu'il est écrit *temps*.

Au reste, admettons une minute que l'argument soit juste : *tempus* aide à comprendre *temps*. Ce *p* qui vous aide si bien maintenant ne va-t-il pas devenir un obstacle fâcheux dès qu'il faudra expliquer *printanière*? Ecrirez-vous *printemsière*? De même *puits* éclairera-t-il *puiser*? *geôle* fera-t-il comprendre *enjôler*?

Au reste l'Académie ne sait-elle point, Monsieur le Ministre, que les langues vivantes s'enseignent la plupart du temps à l'étranger par la méthode directe, c'est-à-dire par la parole, comme vous avez avec tant de raison ordonné qu'elles s'enseignassent en France. Dès lors, on montre à un enfant *un pigeon* par exemple, ou des *chevaux*. Si notre orthographe était simple, une fois les sons *pi-jô*, *che-vo* appris, le travail serait fini. Au lieu de cela commence un nouveau travail, inutile, compliqué, qui consiste à enseigner qu'au lieu de mettre un *j* pour faire *jô* comme dans *jonc*, il faut substituer à *j* un *ge*, et que pour garder son étymologie latine à *chevaux*, il est indispensable d'abord d'y maintenir l'*a*, qui était dans *caballos* et l'*x* qui n'était nulle part, mais représentait *us* dans certains manuscrits du moyen âge! En vérité, la tâche est allégée, et bien aveugles sont ceux qui pensent faciliter aux étrangers l'intelligence et la connaissance de notre langue, en simplifiant la graphie!

Il paraît, Monsieur le Ministre, que les folies des révolutionnaires de l'*a*, *b*, *c*, ont amené les ambassadeurs et les chargés d'affaires étrangers à présenter des protestations à votre collègue du quai d'Orsay. Le corps diplomatique s'est-il plaint qu'on voulût changer les habitudes des chancelleries? Mais personne ne songe à le faire. Ou

bien ces messieurs ont-ils vraiment posé la question de diffusion de notre langue à l'étranger? Voilà ce qu'il faudrait nous dire avec précision, au lieu d'agiter le vieux spectre des représentations diplomatiques. Je doute, sans avoir entendu leur harangue, que les diplomates aient dit ce qu'on leur a fait dire par allusion. Les jugements que portent sur la question les hommes compétents de l'étranger sont en effet bien connus : « Le français est inutilement difficile ».

Si ces complications amusent quelques désœuvrés, comme le prétendait feu le duc d'Aumale, elles dégoûtent certainement une grande partie de ceux qui seraient nos clients. Il n'est personne de nous, professeurs, Monsieur le Ministre, qui n'entende des doléances à ce sujet; pour mon compte, pendant les dix ans que j'ai eu l'honneur de diriger les cours d'étrangers de l'Alliance française, j'ai vu de cinq à six mille étrangers, à peu près tous professeurs de français. Je n'ai jamais entendu une voix discordante. Tous se plaignaient d'être inutilement empêtrés dans un fourré de difficultés graphiques, où leurs élèves perdaient leur temps et leur peine.

Il y a aux réformes une objection, Monsieur le Ministre, une seule et il serait peu scientifique d'essayer de la dissimuler. Si désormais l'orthographe est changée, la lecture des livres imprimés avant la réforme sera rendue un peu plus difficile.

On est étonné que l'Académie ne s'inquiète point de cet argument. Il semble même qu'elle ne répugne pas à ce que certains vers classiques ne riment plus. Il y au-

rait peu d'inconvénient, suivant elle, à ce qu'on prononçât *gageure*, (pourquoi pas aussi *ingeuire*?) ainsi que le mot est écrit? La Fontaine s'arrangera avec sa *Joconde* :

Un jour en se mirant. Je fais, dit-il *gageure*
Qu'il n'est mortel dans la *nature*
Qui me soit égal en appas. (éd. Régnier, IV, 20.)

Rendre les classiques illisibles, voilà ce qu'on n'eût pas attendu de l'Académie, mais du moment que c'est l'orthographe qui donnera ce beau résultat, elle juge sans doute que tout est bien.

Eh bien, Monsieur le Ministre, nous sommes un certain nombre à déclarer que, si la transformation graphique devait avoir cet effet, si elle devait rompre lien qui nous rattache aux génies d'hier, nous nous résignerions à subir le « malheur national » de l'orthographe, sans chercher à y rien changer. Il y a un peu plus de cent ans, avant que le *xix^e* siècle eût ajouté tant de chefs-d'œuvre à ceux que l'on possédait déjà, Domergue le disait dans le langage ampoulé du temps, « il aurait refusé de changer en un vaste monceau de cendres, les plus magnifiques moissons, parce que des plantes nuisibles ou parasites avait crû parmi le froment. » (*Journ.* I, 296, cf. II, 58.)

Mais, sans vouloir nier que les œuvres imprimées au *xix^e* siècle seront un peu moins directement accessibles, ne grossit-on pas à plaisir la difficulté?

La pétition de la *Revue Bleue* affirme que les grands modèles classiques se présentent à nous dans une forme qui nous est encore familière. Comment des hommes

instruits ont-ils pu mettre leur signature au bas d'une affirmation si — disons par politesse. — candide ? Pareille illusion se comprend chez ceux qui n'ont jamais ouvert que des éditions scolaires, ou qui oublient que le texte de la Collection des Grands Écrivains est publiée dans une orthographe uniformisée, rajeunie, truquée, où on a juste laissé *oi* en souvenir du passé. Mais cette orthographe est celle de la maison Hachette et C^{ie}. Elle n'est ni celle de Corneille, ni celle de Molière, ni celle de Pascal, ni celle de Bossuet, ni celle de personne enfin. Qu'on se reporte aux manuscrits, quand ils existent, ou aux éditions, soit originales, soit faites d'après les éditions originales.

Voici Corneille :

Se jettant à ces mots sur le vin et l'encens,
Après en avoir mis les saints vases par terre,
Sans crainte de Félix, sans crainte du tonnerre,
D'une fureur pareille ils courent à l'Autel.
Cieux, a-t'on *veu* jamais, a-t'on rien *veu* de tel ?
Du plus puissant des dieux nous voyons la statue
Par une main impie à leurs pieds *abbatuë*,
Les mysteres troublez, le temple profané,
La fuite et les clameurs d'un peuple mutiné
Qui craint d'estre accablé sous le couroux celeste,
Félix... Mais le voicy qui vous dira le reste.

Polyeucte, III, 2, texte de 1645

Voici Pascal :

« On n'a que faire de tourner la *teste ny* de se faire violence, il n'est question que d'avoir bonne *veue*, mais il faut l'avoir bonne, car les principes sont si deliez et en si grand nombre, qu'il est presque impossible qu'ils n'en *eschappent*. Or l'omission d'un principe mene à l'erreur, ainsy il faut avoir la *veue* bien nette pour voir

tous les principes, et ensuite l'esprit juste pour ne pas raisonner faussement sur des principes connus. »

PASCAL, *Pensées*, éd. Molinier, II, 144.

Voici Molière :

Vostre honneur, avec moy, ne court point de hazard,
Et n'a nulle disgrâce à craindre de ma part.
Tous ces Galans de Cour, dont les Femmes sont foles,
Sont bruyans dans leurs faits, et vains dans leurs paroles.
De leurs progrès sans cesse on les voit se targuer;
Ils n'ont point de faveurs qu'ils n'aillent divulguer;
Et leur langue indiscrette, en qui l'on se confië,
Des-honore l'Autel où leur cœur sacrifië.

MOLIERE, *Tart.*, III, 3, éd. de 1669, V p. 76.

Voici Racine :

Seigneur, voyez l'estat où vous me réduisez ?
J'ay veu mon Pere mort, et nos Murs embrasez.
J'ay veu trancher les iours de ma Famille entiere,
Et mon Espoux sanglant traîné sur la poussiere,
Son Fils seul avec moy reservé pour les fers.
Mais que ne peut un Fils, je respire, je sers.
J'ay fait plus. Je me suis quelquefois consolée,
Qu'icy plutôt qu'ailleurs le sort m'eust exilée;
Qu'heureux dans son malheur, le Fils de tant de Rois,
Puisqu'il devoit servir, fust tombé sous vos lois.
J'ay crû que sa prison deviendroit son Azile.

RACINE, *Androm.* III, 6, texte de 1688.

Voici Bossuet — un des principaux fauteurs de l'orthographe académique — :

« Sur cela, apres avoir fait ma division, *ie* lui dis qu'*a* la verite *ie* ne serois pas sans apprehension de condamner devant luy la gloire du monde, dont *ie* le uoiois si enuironné, n'estoit que *ie* scauois qu'autant qu'il auoit de grandes qualitez pour la meriter, autant auoit il de

lumieres pour en connoistre le foible... que ie ne pouuois cependant m'empescher de lui dire que ie uoiois toute la France reioüie de receuoir tout ensemble la paix et S. A. Sme. »

(BOSSUET, *Serm. sur l'hon. du monde*, 1660-1661, d'après le fac-simile du manuscrit, éd. Lebarq, III, 358).

De quels classiques s'agit-il donc, de Voltaire? Tout le monde, depuis l'ouvrage de Didot, sait qu'il était pour une réforme radicale, qu'il écrivait *filosofe, chatau*. Qu'on ouvre *Candide*, éd. 1759, on y trouvera des choses horribles comme *phisionomie, panchans*, etc. Dans le *Voyage de Scarmentado*, Romans, éd. 1778, I, 158; je lis *affaire*, p. 159, *horible, il m'ariva, arêter*. Quel mépris des doubles consonnes!

De Rousseau? Je prends l'édition de 1790 (Volland, Genève et Paris). J'y vois qu'il écrit *allarmer, inquiettent*, etc. L'*Emile*, de 1762, n'a point d'accents sur *opere, mere*, en revanche il en a un sur *flexibles* (I, 209), etc.

De Beaumarchais? J'ouvre l'édition du *Mariage de Figaro*, de Lyon, 1785, acte II, sc. 21. Elle écrit on se *pelotone, le tems, fesois, brinborion*.

Où se tourner? Vers l'Académie? Mais en 1771, comme l'a noté Clédat, dans la *Revue de philologie* XVIII, 1, p. 79, les propres registres de l'Académie française (III, 292) nous rapportent une lecture de Thomas sur les ouvrages des *fames*. Quelques pages plus loin (296), les mêmes registres donnent *chapèle, laquèle, exécuter, oficiers, abé*.

Et ainsi de suite. Je n'ai jamais, quoique j'aie fait porter spécialement mes études sur ces questions, trouvé une édition d'écrivain du XVIII^e siècle entièrement conforme à l'orthographe académique d'alors, à plus forte raison à la nôtre.

Et il en a été ainsi encore du temps de Chateaubriand, et dans la jeunesse de V. Hugo, qui écrit *temps*, et non *temp*s ainsi que le montrent ses lettres.

Seuls, les écrivains nés sous le règne de Noël et Chapsal, ou bien ont écrit dans l'orthographe académique, ou bien, quand ils l'ignoraient, comme Flaubert et Mérimée, et bien d'autres, ont été mis par leurs imprimeurs dans cette orthographe¹.

Ils sont nombreux et leur valeur est immense. D'accord. Il faudra donc faire pour eux ce qu'on a fait pour les classiques. Tous ceux des textes qui en vaudront la peine seront, une fois la nouvelle orthographe répandue, remis dans cette orthographe. Il arrivera à Hugo ce qui est arrivé à Molière. Le commun du public lira les *Châtiments* sous un autre vêtement, comme Hugo lui-même lisait *Tartufe*. On ne saurait parler de profanation, sans quoi nous sommes déjà de bien grands sacrilèges.

Au reste, ceux des auteurs qui ne subiraient point ce rajeunissement, ne courraient pour cela aucune chance

1. Qu'on se souvienne de la fameuse dictée que la cour de Napoléon III essaya d'écrire en 1868, et que personne ne parvint à orthographier correctement. On se figure que tous les écrivains d'alors possédaient l'orthographe, parce que les protes les ont corrigés, mais rien n'est plus faux (V. F. Chambon, *Notes sur Pr. Mérimée*, Paris 1902, p. 406).

d'être délaissés du public. Enseigner à lire l'orthographe jusqu'ici reçue fera évidemment, partie de toute éducation un peu sérieuse! C'est là chose facile, j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Daunou écrivait excellemment à ce sujet: « Lorsque, dans la méthode actuelle, un enfant sait bien lire le français, combien de temps lui faut-il pour se mettre au fait des caractères grecs et pour apprendre à à les lire? Deux jours ou quinze, si vous le voulez. Eh bien! il n'en faudra pas davantage pour qu'à la fin de leur éducation commune, à l'âge d'environ douze ans, vous donniez de même à vos élèves la clef de votre orthographe vulgaire, et que vous les mettiez en état de lire avec facilité des livres dont jusqu'alors ils auront fort bien pu se passer. Vous sentez qu'à cet âge votre système usuel de lecture pourra leur être enseigné sans péril, et que des esprits sains, pénétrants, actifs, n'y verront qu'une convention bizarre, qu'ils apprendront comme un fait, qu'ils ne recevront pas comme une doctrine (*Ess. sur l'Inst. pub. Guil. Proc. verb. C. Inst. pub. Conv.*, I, 594).

Je ne veux point, en terminant, Monsieur le Ministre, discuter la compétence de nos adversaires. La pétition même qu'ils ont signée et qui débute, comme je l'ai montré, par l'affirmation d'une erreur de fait énorme, indéniable, qui vicie tout le raisonnement, la mesure. Il y a là des noms d'hommes éminents, que je respecte pour la science ou le talent qu'ils montrent ailleurs, et à qui il me serait pénible de prouver qu'on a tout à gagner à parler des choses qu'on connaît. Du reste, bon nombre

des signataires ont demandé en d'autres temps la réforme que nous demandons. D'autres, il ne faut pas s'y méprendre, protestent contre l'intervention de l'État, mais réclament tout de même instamment que l'enseignement de l'orthographe soit supprimé; et que l'orthographe s'écroule d'elle-même tout entière.

Vous considérerez si c'est de leur côté ou du nôtre qu'est la vérité. Nous ne ferons point le catalogue de nos partisans. Tout le monde sait que, depuis Ronsard et Baïf, une suite ininterrompue de grands esprits se sont prononcés pour une réforme systématique. J'ai fait cette histoire ailleurs, je ne la referai pas ici.

A ne considérer que le xix^e siècle, le seul entêté d'orthographe académique, vous trouverez dès 1830 les libres esprits en révolte contre le joug qui vient d'être imposé; Benjamin Constant, Destutt de Tracy, Jacques Lafitte, le duc d'Orléans, Casimir Delavigne, Daunou, Laromiguière, Fourier, Cabet, Jacotot, trente mille adhérents s'étaient groupés autour de Marle. S'ils n'ont pas entendu sur le détail, ils étaient du moins d'accord sur le principe d'une révolution que les événements de juillet firent perdre de vue.

Un peu plus tard les généraux Daumas et Faidherbe ont dit la portée de la réforme pour nos intérêts coloniaux. Le Congrès des travailleurs de Lausanne en marquait en septembre 1867 la signification sociale.

Personne n'a oublié le mouvement provoqué alors simultanément en Suisse par Raoux, en France par Ambroise Firmin-Didot. Sainte-Beuve et Littré lui avaient donné leur adhésion, la guerre de 1870 seule y mit fin.

Quelques années du reste s'étaient à peine écoulées que la question renaissait, comme elle renaîtra toujours, tant qu'elle n'aura pas été tranchée. Les pétitions de diverses sociétés n'ont pas réussi à émouvoir l'Académie française. Elles ont du moins permis de montrer combien étaient nombreux ceux qui demandent la réforme.

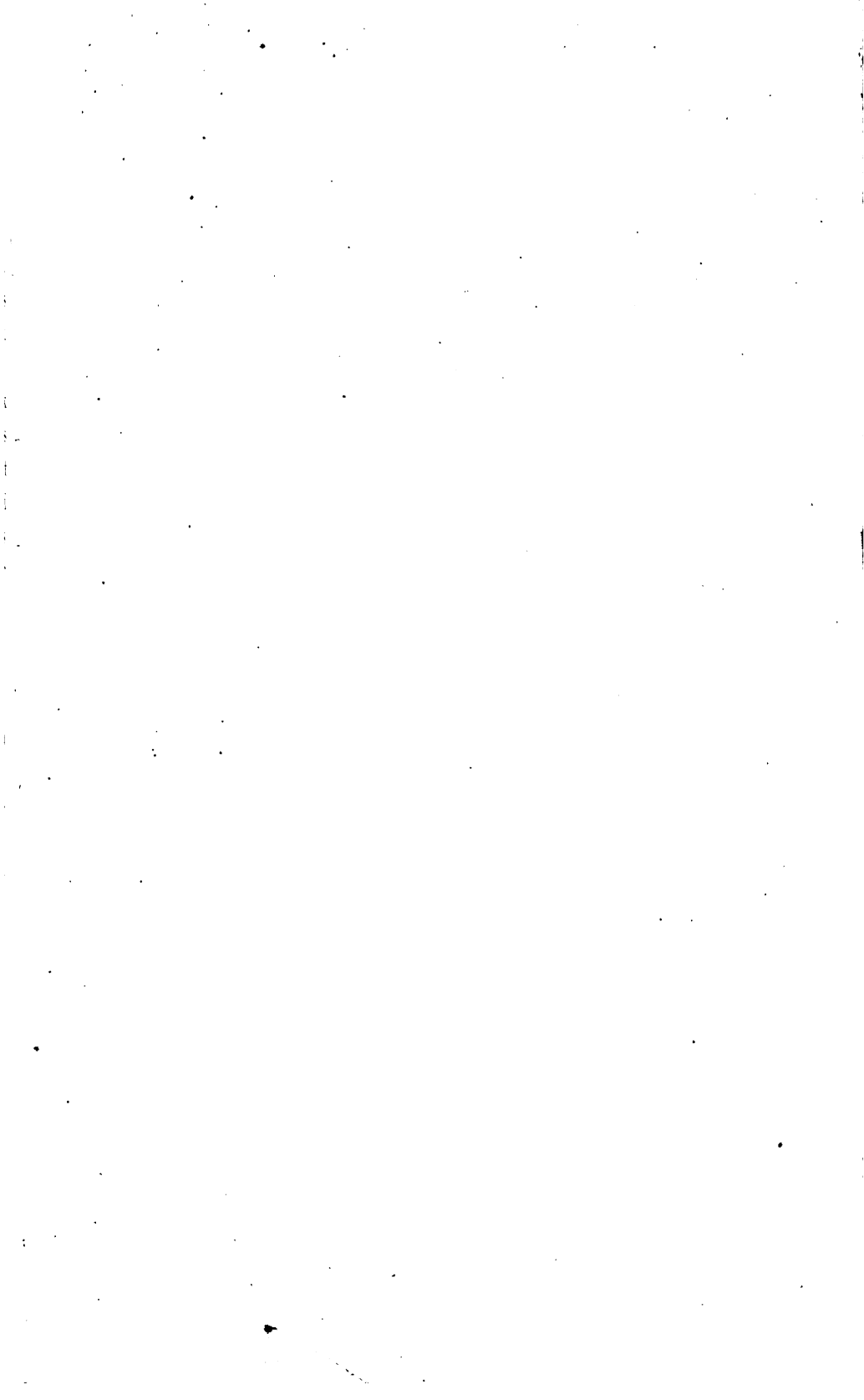
Ce sont d'abord les Sociétés d'Enseignement, des plus puissantes aux plus modestes, c'est, peut-on dire, à peu près tout le corps de l'enseignement primaire, une bonne partie des professeurs de l'enseignement secondaire avec, à leur tête, une quarantaine de proviseurs et le directeur même de l'enseignement, M. Rabier, le recteur Gréard. C'est l'*Alliance française* (7 août 1889 et mars 1905), c'est la *Mission laïque française*. Ce sont tous les maîtres de la philologie française contemporaine, sauf peut-être notre collègue M. Bourciez, qu'ils s'occupent de langues anciennes, comme MM. V. Henry, de Saussure, l'abbé Ragon, Louis Havet, ou du français en particulier comme G. Paris, A. Darmesteter, Clédat, P. Meyer, Passy, Gilliéron, A. Thomas, l'abbé Rousselot, E. Huguet, Clairin, Lebaigue, auxquels j'ajouterai avec sa permission M. E. Faguet, quand il parle en son nom personnel¹. En se reportant aux pétitions signées naguère par les gens de lettres et les publicistes de toute sorte, d'Hervé à Sarcey, de Larroumet à Jean Barès, vous verrez, Monsieur le Ministre, qu'elles font bonne figure en regard des listes d'opposition.

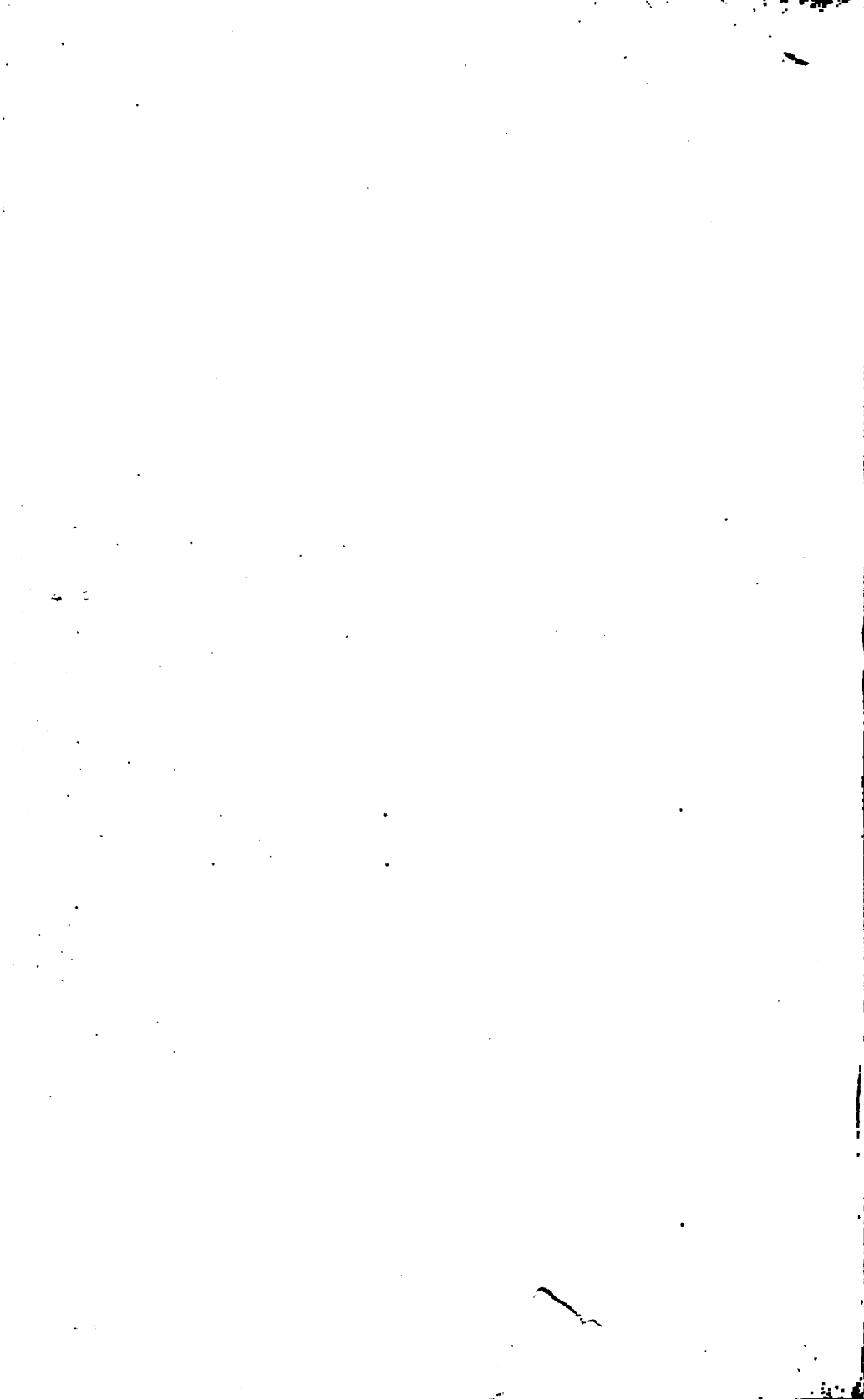
1. Je ne sais dans quel groupe ranger M. Michel Bréal, qui tantôt combat les réformes dans l'ensemble et tantôt les demande une par une en détail.

Au reste que comptent des centaines de noms auprès du seul nom d'un Gaston Paris, dont l'autorité était incontestée dans les deux mondes? J'avais pensé un moment, Monsieur le Ministre, que nous devions, nous aussi, recueillir des signatures. C'était facile. J'ai préféré rassembler des arguments. Vous les jugerez.

Le grand linguiste de l'Université d'Oxford, Max Muller, disait en parlant de l'anglais : « Je ne doute pas que notre orthographe irrationnelle n'ait le même sort que toutes les superstitions dont les hommes ont fini par se débarrasser. Il est déjà arrivé que des nations ont changé leur signe de numération, leurs lettres, leur chronologie, leurs poids et leurs mesures.... On n'a pas besoin d'être prophète pour assurer que ce qui maintenant est hué par la foule, devra l'emporter un jour ou l'autre, à moins que l'on ne trouve, pour combattre ce système, autre chose que quelques plaisanteries déjà usées. »

Je suis sûr, comme Max Muller, du triomphe inévitable de la vérité. Il dépend de vous, Monsieur le Ministre, de savoir si vous en voudrez pour vous l'honneur d'avoir assuré ses premiers succès.





WUE MAY 12 1948

~~DUE MAR 25 48~~ b

~~DUE FEB 26 48~~

~~DUE JUN - 5 48~~

DUE MAR 11 48

~~DUE MAR 25 48~~

DUE APR - 8 48

DUE APR 16 48

FOR USE IN
INDEXING

DUE APR 30 48